

VALVERT 1994

CS2 2ème Compagnie

15 - 16 - 17 Septembre 1994

SOMMAIRE

ORGANISATION	GENERALE		

- Objectifs
- Conception de l'instruction
- Cadre espace-temps
- Planification des activités
- Effectifs convoqués
- Moyens
- Soutien 99è Ri
- Répartition des tâches
- Avis de manoeuvre
- Lettres d'autorisation.
- Securité

MOBILISATION

- Scénario général
- Perceptions :
- 1/ Armement-munitions
- 2/ Auto
- 3/ Optique trans cartographie
- 4/ Alimentation base vie

INSTRUCTION

- Mise dans l'ambiance
- Atelier instruction technique combat : VANCIA
- Ateller combat : GARE DE LIMONEST
- Ateller combat : DOMMARTIN
- Atelier combat de nuit: LA TOUR DE SALVAGNY
- Atelier combat : CLINIQUE DE TASSIN
- Atelier Instruction technique fir: VANCIA

DOCUMENTATION

ANNEXES

- OCT
- Fiche itinéraire
- Rappel planification des activités

Pages

2 23/2 2

2223334

ORGANISATION GENERALE

OBJECTIFS

Perfectionner les savoir-faire tactiques des chefs de groupe et des chefs de section, en zone suburbaine ou industrielle :

- contrôle de zone
- · recherche de renseignements et localisation de l'ennemi
- intervention contre un ennemi localisé

CONTENU DE L'INSTRUCTION

1 - INSTRUCTION TECHNIQUE

(fort de Vancia)

- révision des mécanismes du combat urbain au niveau du chef de groupe au niveau du chef de section
- tir

2 - INSTRUCTION TACTIQUE

- Ateliers de jour :
 - · reconnaissance d'un axe (Dommartin)
 - reconnaissance de bâtiments industriels (gare de Limonest)
- Ateliers de nuit : (Tour de Salvagny)
 - · point de contrôle
 - embuscade
- Atelier suburbain : (clinique de Tassin)
 - · fouille d'un bâtiment
 - réduction d'un ennemi repéré

SCHEMA DE DEROULEMENT

- Deux sections à deux groupes de combat manoeuvrant simultanément
- Séquences dynamiques, sans temps mort
- Rotation des chefs de groupe et des chefs de section.

CONCEPTION DE L'INSTRUCTION

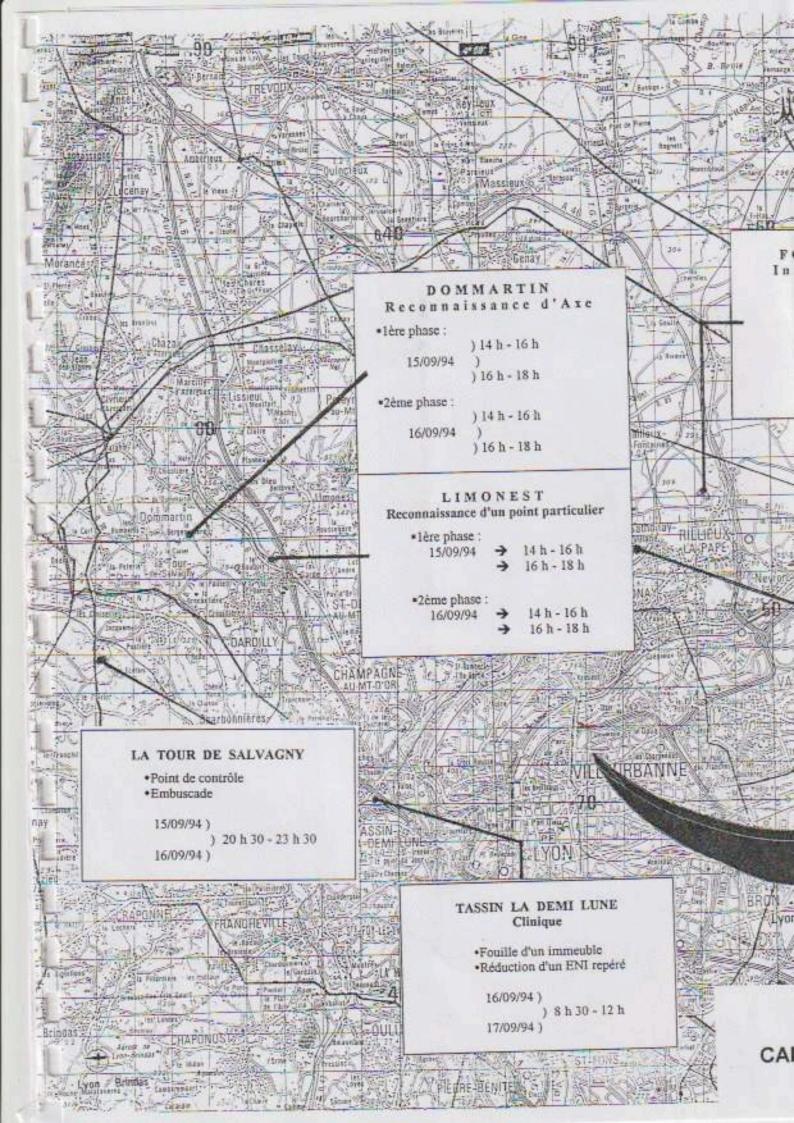
- Permettre aux chefs de section et chefs de groupe de commander sur le terrain une troupe de manoeuvre d'active.
- Exercer ce commandement pour une durée significative (séquences de 4 heures comprenant au moins :
 - · la conception de la mission
 - · les ordres initiaux et les ordres en cours d'action
 - l'exécution)
- Répartir l'instruction sur 3 journées pour :
 - rentabiliser les moyens mis en œuvre
 - permettre aux cadres affectés d'exercer un commandement réel sur le terrain au moins une fois tous les deux ans

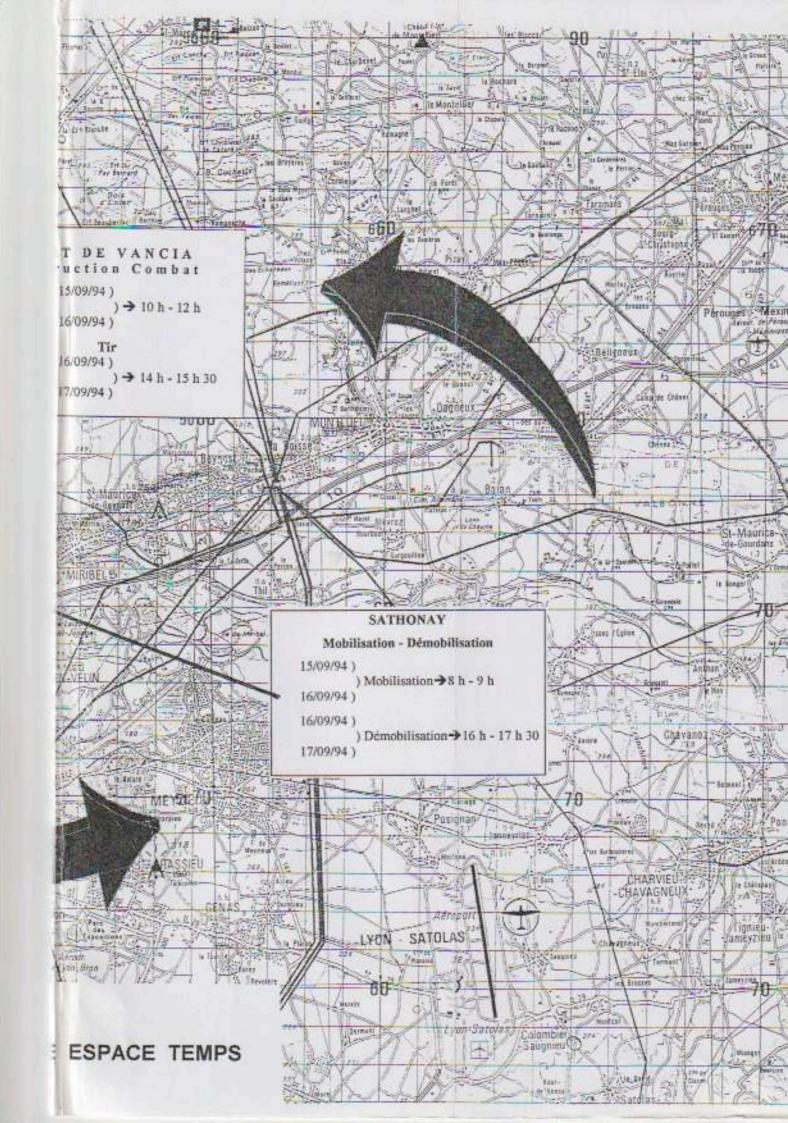
Effectif instruit	Chefs de section	SOA	Chets de groupe
1ère phase	6	6	12
2ème phase	6	6	12

Total: 48

CADRE TACTIQUE RETENU

- Contrôle de zone
 - reconnaissance de jour (atelier DOMMARTIN)
 - reconnaissance d'un point particulier (atelier Gare de LIMONEST)
 - dispositif de nuit (atelier TOUR DE SALVAGNY)
 - point de contrôle véhicule
 - embuscades sur points de passage obligé
 - réduction d'un ENI décelé en milieu urbain (atelier clinique de TASSIN)





PLANIFICATION DES ACTIVITES

1ère phase : 15 et 16 septembre 1994

Horaires	1 ère section	2 ème section	
8 h 00 9 h 15 9 h 30	RASSEMBLEMEN	ISATION IT - PRESENTATION MENT VANCIA	
10 h	INSTRUCTION TECHN	IQUE COMBAT - VANCIA	
12 h	RE	PAS	
12 h 30	DEPLACEMENT LIMONEST	DEPLACEMENT DOMMARTIN	
14 h - 16 h	COMBAT LIMONEST	COMBAT DOMMARTIN	
16h - 18h	COMBAT DOMMARTIN	COMBAT LIMONEST	
18 h		NT DOMMARTIN BIVOUAC - REPAS	
20 h 30	DEPLACEMENT LA TOUR DE SALVAGNY		
21 h	COMBAT DE NUIT - LA TOUR DE SALVAGNY		
23 h 30	RETOUR AU BIVOUAC + NUIT		
6 h 30 7 h 45 8 h	REVEIL + PETIT DEJEUNER RASSEMBLEMENT DEPLACEMENT TASSIN		
8 h 30 - 12 h	COMBAT - CLINIQUE DE TASSIN		
12 h	DEPLACEMENT VANCIA		
13 h	REPAS		
14 h - 15 h 30	INSTRUCTION TEC	INSTRUCTION TECHNIQUE TIR - VANCIA	
15 h 30 -16 h	DEPLACEMEN	IT LA VALGONNE	
16 h 17 h 30	DEMOBILISATION - REINTEGRATIONS FIN EXERCICE		

PLANIFICATION DES ACTIVITES

2ème phase : 16 et 17 septembre 1994

2eme phase	: 16 et 17 septembre 1994		
Horaires	1 ère section	2 ême section	
8 h 00 9 h 15 9 h 30	MOBILISATION RASSEMBLEMENT - PRESENTATION DEPLACEMENT VANCIA		
10 h	INSTRUCTION TECHN	IIQUE COMBAT - VANCIA	
12 h	RE	PAS	
12 h 30	DEPLACEMENT LIMONEST	DEPLACEMENT DOMMARTIN	
14h - 16h	COMBAT LIMONEST	COMBAT DOMMARTIN	
16 h - 18 h	COMBAT DOMMARTIN	COMBAT LIMONEST	
18 h	DEPLACEMENT DOMMARTIN INSTALLATION BIVOUAC - REPAS		
20 h 30	DEPLACEMENT LA TOUR DE SALVAGNY		
21 h	COMBAT DE NUIT - LA TOUR DE SALVAGNY		
23 h 30 - 6 h 30	RETOUR AU BIVOUAC + NUIT		
6 h 30 7 h 45 8 h	REVEIL + PETIT DEJEUNER RASSEMBLEMENT DEPLACEMENT TASSIN		
8 h 30 - 12 h	COMBAT - CLINIQUE DE TASSIN		
12 h	DEPLACEMENT VANCIA		
13 h	RI	EPAS	
14 h - 15 h 30	INSTRUCTION TECHNIQUE TIR - VANCIA		
15 h 30	DEPLACEMEN	NT WACHALBONINE	
16 h 17 h 30	DEMOBILISATION - REINTEGRATIONS FIN EXERCICE		

EFFECTIFS CONVOQUES

	Effectifs convoqués par phase		Détail des effectifs par journée		r journée	
	présents 3 j. 15 - 1 6 - 17 sept. 1994	présents 1ère phase 15 - 16/9/94	présents 2ème phase 16 - 17/9/94	présents 15-Sep	présents 16-Sep	présents 17-Sep
1 - ETAT MAJOR • officiers • sous-officiers	7 1	9 / 4E 0 - 6	10 -	9	12 0	10
2 - SOUTIEN • officiers • sous-officiers	13	4 / 1 13 / 16	5 - 13 -	4 13	5 13	5 13
3 - 2ème COMPAGNIE • officiers • sous-officiers	5 15	7 × 12 15 × 19	5 × 15 ×	7 15	7 15	5 15
4 - 1ère, 3ème et 4ème COMPAGNIE • officiers • sous-officiers	0 - 1 -	3 - 1	3 18	3 8	6 25	3 18

RECAPITULATIF GENERAL

4	15/09/94	16/09/94	17/09/94
officiers	23	30	23
sous-officiers	36	53	46
MDR	0	0	0

MOYENS

1 - TENUE

11 - SUR L'HOMME :

tenue de combat

casquette

brelage toile + ceinturon toile

BJA

casque F1 + filet

12 - SAC A DOS :

sac de couchage

poncho parka chandail bidon complet

gamelles et couverts

2 - ARMEMENT

21 - TIR:

8 FAMAS dont 2 gauchers

16 chargeurs

prise en compte IST 99 ème RI

22 - EXERCICE :

	Personnels présents 3 jours Personnels 1ère phase (15 - 16/09/94)	Personnels 2 ème phase 16 - 17/09/94
Joueurs • FAMAS + BTB + chargeurs	31	20
Plastron • FAMAS + BTB + chargeurs	5	0
Trousses nettoyage + chiffons + huile	10	10
PA sécurité + chargeurs + chainettes (CUE + adj. CUE + off. OPS + 2 chefs d'atelier + CES)	6	0

3 - MATERIEL DE TIR

MATERIELS:

10 casques anti-bruit

baguettes de nettoyage + chiffons calibrés

+ huile de nettoyage

prise en compte IST 99 ème RI

4 - MUNITIONS

41 -TIR:

1000 cartouches 5,56 mm BO

prise en compte IST 99 ème RI

42 - EXERCICE :

4000 cartouches 5,56 mm à blanc 200 grenades à main d'exercice 20 fusées éclairantes avec parachutes

3 bobines de fil piège

fumigènes : 2 rouges, 2 verts, 10 gris

43 - SECURITE :

munitions de sécurité à percevoir par les cadres concernés auprès de l'officier de permanence du

99 ème RI

5 - VEHICULES

51 - MATERIELS :

· Commandement - soutien :

4 VLTC - Rad.

1 camionnette Rad, 2 camionnettes troupe

1 lot 7

1 sanitaire TC

· Joueurs :

3 camions troupe

52 - ADMINISTRATIF :

permis VL des cadres convoqués

6 - TRANSMISSIONS

61 - MATERIELS :

sur véhicules :

Jeep équipées VP 13-213

camionnette rad. : station MA-MF

1 LA 7

prolongateur + télécommande boitier télécommande + piles

1 groupe électrogène

portables :

14 TRPP 39 + 50 piles

62 - FREQUENCES :

10 fréquences MF comprises entre 41 et 50 MHz

(terminaisons, 00 ou 50 kHz

20 indicatifs MF

7 - OPTIQUE

MATERIEL:

10 jumelles

10 boussoles

20 TL 122 + 50 piles

10 brassards réfléchissants

8 - SANTE

MATERIEL:

1 trousse médecin

1 trousse infirmier

2 trousses de santé - 10 hommes

prise en compte médecin chef 299 è RI

9 - GENIE

MATERIEL:

1 extincteur

10- BASE VIE

MATERIELS:

10 lits picots

10 tables

30 tabourets

2 lampes néons (branchement camionnette)

10 jerricans d'eau

2 tripattes

2 bonbonnes de gaz

2 détendeurs

10 plats de campement

40 sacs poubelles

5 balais et pelles à poussière

2 lave-ponts + 2 serpillères + 2 seaux

30 rouleaux papier hygiénique produit de vaisselle + 4 éponges

caisse popotte

11 - INSTALLATIONS

TIR:

stand de tir de Vancia : 16 et 17/09/94 de 13 h à 17 h

EXERCICE:

fort de Vancia: 15 et 16/09/94 de 9 h à 13 h

12 - ALIMENTATION

Personnels présents 3 jours (15-16-17/09)	Personnels présents 1ère phase (15 - 16 sept 94)	Personnels présents 2ème phase (16 - 17 sept 94)
90(2× 44)	14	24
45 (44)	14	24
	3 jours (15-16-17/09) 90(3×44)	3 jours (15-16-17/09) 1ère phase (15 - 16 sept 94) 90(2 × 44) 14

Total:

RCIR:

128

sachets-repas:

83

our.

100

13 - CARTOGRAPHIE

10 cartes au 1/100 000 ème Lyon - Grenoble n° 51 série M 663

10 cartes au 1/50 000 ème nº 3031

SOUTIEN 99 ème RI

CONDUCTEURS

 8 conducteurs PL (à disposition le jeudi 15/09/94 à 8 h 00 au PC mobilisation de Sathonay, aux ordres de l'adjudant-chef DI MAĬO, - 15, 16, 17 septembre1994)

CELLULE IST

armement, munitions, ciblerie ... à charge IST 99è RI

- 1 sous-officier munitionnaire
- · 1 permanent IST
- + 2 MDR

1ère phase le 16/09/94 début du tir : 14 h - impératif

fin du tir: 15 h 30

* 2ème phase le 17/09/94 début du tir : 14 h - impératif

fin du tir: 15 h 30

INSTRUCTION

(Fort de Vancia)

1 instructeur combat urbain : niveau chef de groupe 1 instructeur combat urbain : niveau chef de section

* 1ère phase le 15/09/94 début d'activité : 10 h

fin d'activité 12 h

* 2ème phase le 16/09/94 début d'activité 10 h

fin d'activité 12 h

TROUPES DE MANOEUVRE

4 groupes de combat avec leur encadrement

- préalablement équipés par leur compagnie d'origine (tenue de combat, casque ...), base cellule 223 du RIAD
- dotés de munitions d'exercice
- avec leurs véhicules organiques
- avec leur alimentation

REPARTITION DES TACHES

DIRECTEUR DE L'EXERCICE

Lieutenant colonel COMPARAT CDC

ORGANISATION DE L'INSTRUCTION

· CB VIAOUET

· CNE POUSSE

· LT COCHARD

CES

Off. OPS

CUE 2ème compagnie

Responsable d'ateliers :

Vancia (instruction combat + tir) :

· Dommartin :

· Gare de Limonest :

Tour de Salvagny (combat de nuit) : CB CATIL

Clinique de Tassin :

CB VERRIERE

CB CATIL

CNE POUSSE

CNE POUSSE

RESPONSABLES LOGISTIQUE

· CNE CHEVRIER

CUE CCAS

* Auto-dépannage :

* Trans :

* Base vie :

A/C DI MAÏO

CNE DAFFLON CNE CHARMET

SANTE

CNE BRACOUD

médecin chef

RELATIONS PUBLIQUES

· Lt JOUANIN

AVIS DE MANOEUVRE

NATURE DE L'EXERCICE

CS2 2 ème compagnie

DATE D'EXERCICE

15, 16 et 17 septembre 1994

OPERATION RELATIONS PUBLIQUES

Autorités municipales de Dommartin

MOYENS ENGAGES

Véhicules :

Effectifs:

30 - 55 - 50

4 VL - 10 PL

ZONE DE MANOEUVRE

Nord ouest lyonnais: Limonest, Dommartin, Tour de Salvagny, Tassin.

ARTIFICES ET MUNITIONS A BLANC

- Cartouches 5,56 MM à blanc
- Grenades d'exercice
- Fusées

DIRECTEUR DE L'EXERCICE

Lieutenant-colonel COMPARAT, chef de corps du 299 ème RI

CONTACTS PRIS AVEC LES AUTORITES LOCALES

Messieurs les maires de Dommartin, Dardilly, La Tour de Salvagny Brigade de gendarmerie de Dardilly

> Le lieutenant colonel COMPARAT chef de corps du 299 ème RI



-

Quartier Maréchal de Castellane B.P. 18 E9998 LYON ARMÉES

Le Colonel

Tél.: 78 98 82 47

Le Lieutenant-colonel COMPARAT Commandant le 299²⁰⁰ Régiment d'Infanterie

à
Monsieur MARTIN
Chef du Service Domaine
Direction Régionale SNCF
Division de l'Équipement
10, Cours de Verdun
69286 LYON CEDEX 02

Objet : Demande d'autorisation d'activité militaire à la gare SNCF désaffectée de Limonest

Monsieur,

Le 20 Avril 1994, le Chef de bataillon VIAOUET et le Lieutenant COCHARD vous ont exposé les conditions dans lesquelles les cadres du régiment de réserve placé sous mes ordres seraient amenés à effectuer un exercice sur le site désaffecté de la gare de Limonest.

Le déroulement de cet exercice est prévu ainsi :

- 25 Juin 1994 de 10 h à 11 h : reconnaissance du site par les cadres concernés.
 (Effectif: 25)
- 8 et 9 Septembre 1994 de 13 h à 18 h : exercice avec troupe par sections successives.
 (Effectif journalier : 2 passages de 25)

Cette activité d'instruction se déroulera à la périphérie des bâtiments et seules des munitions d'exercice seront utilisées.

Dans le cadre de ces activités placées sous couvert de l'autorité militaire nous respecterons bien entendu le cadre et l'environnement existant (nettoyage terminal du site) et appliquerons les règles de sécurité en vigueur.

Bien qu'ayant noté votre accord de principe je vous saurais gré de bien vouloir nous confirmer votre acceptation par écrit et, dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Lieutenant-colonel COMPARAT Commandant le 299 ens Régiment d'Infanterie Division de L'Equipement 10, cours de Verdun 69286 LYON CEDEX 02



Monsieur le Lieutenant Colonel COMPARAT Commandant le 299ème Régiment d'Infanterie Quartier Maréchal de Castellane BP 18 69998 LYON ARMEES

REF: DV 24 - YM - M. Yves MARTIN

LYON, LE 1 4 JUN 1984

Mon Colonel,

Vous avez sollicité la mise à disposition de l'ex-cour marchandises de LIMONEST, sur la commune de DARDILLY, pour une reconnaissance, le 25 juin au matin, et des exercices les 8 et 9 septembre après-midi.

Je vous confirme l'autorisation que j'avais accordée le 20 avril au Chef de Bataillon VIAOUET et au Lieutenant COCHARD.

Bien entendu, les mesures de sécurité devront être rappelées à vos hommes en ce qui concerne la voie ferrée qui ne devrait pas être franchie.

J'ai pris bonne note de votre intention de respecter l'environnement existant.

Toutefois, je vous demande préalablement l'accord de la Commune. En effet, et compte tenu d'équipées sauvages ou de nuitées douteuses, la Commune envisage de mettre quelques blocs de pierre pour interdire l'entrée de l'avenue de la gare, mais rien ne devrait empêcher vos manoeuvres.

Espérant vous avoir donné satisfaction, je vous prie d'agréer, Mon Colonel, l'assurance de ma considération très distinguée.

Chef de la Subdivision Etudes et Domaine

P. ROBERT



299" RÉGIMENT DINFANTERIE

Le Colonel

Quartier Maréchal de Castellane B.P. 18 89998 LYON ARMÉES Tel.: 78 98 82 47 Le Lieutenant-colonel COMPARAT Commandant le 299^{ctio} Régiment d'Infanterie

à
Monsieur le Maire de la commune de Dommartin
Mairie
Place de la Mairie
Division de l'Équipement
69380 DOMMARTIN

Monsieur le Maire,

Le Lieutenant COCHARD, commandant la 2 compagnie, vous a personnellement exposé les conditions dans lesquelles les cadres du régiment de réserve placé sous mes ordres seraient amenés à effectuer un exercice de 3 jours dans l'ouest lyonnais les 8, 9 et 10 Septembre 1994.

A la recherche d'un lieu d'hébergement pour les nuits du 8 et 9 Septembre 1994 au soir vous avez fort obligeamment proposé de nous prêter vos installations (gymnase, salle des fêtes).

Je vous confirme par la présente lettre les conditions dans lesquelles nous utiliserons vos locaux :

- utilisation du parking jouxtant le bâtiment pour le stationnement de nos véhicules militaires (Une dizaine de camions et 10 Jeeps),
- utilisation du bâtiment couvert pour le bivouac d'environ 80 hommes (Officiers, sous-officiers, hommes du rang),
- utilisation de vos sanitaires,
- utilisation de vos installations de cuisine.

Les locaux seront tenus en état constant de propreté et vous seront rendus après nettoyage.

Nous veillerons bien entendu à n'occasionner aucun trouble de voisinage.

Je vous précise enfin que le 25 juin 1994 l'encadrement de notre régiment effectuera une reconnaissance des différents sites retenus et se rendra donc à Dommartin pour prendre connaissance de vos installations.

Vous remerciant vivement pour votre très aimable coopération je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Lieutenant-colonel COMPARAT Commandant le 299 Régiment d'Infanterie



MAIRIE DE DOMMARTIN 69380

Tél. 78.43.52.07

Dommartin, le 27 mai 1994

Le Maire de Dommartin

à

LIEUTENANT-COLONEL COMPARAT

COMMANDANT 299ème REGIMENT INFANTEBIE

69580 SATHONAY-CAMP

Colonel,

Nous accusons réception de votre lettre no. 166/00°RI/OM du 16 mai.

Nous vous confirmons que vous pouvez compter sur l'hébergement dans le gymnase les nuits des 8 et 9 septembre prochain.

La seule restriction concerne les équipements de cuisine qui sont inexistants.

Nous vous attendons le 25 juin pour une reconnaissance des locaux et installations.

Veuillez croire, Colonel, en nos meilleurs sentiments.

LE MAIRE, HENRI DE LA TEYSSONNIERE





299" REGIMENT DINFANTERIE

Le Colonei

Quartier Maréchal de Castellane B.P. 18 69998 LYON ARMÉES Tél.: 76 98 52 47 Le Lieutenant-colonel COMPARAT Commandant le 299 me Régiment d'Infanterie

à Monsieur Dominique MALSCH Bernard MALSCH S. A. R. L. Conseil en immobilier d'entreprise 72, Cours Charlemagne 69002 LYON

Objet : Demande d'autorisation d'activité militaire à la clinique désaffectée de Tassin la Demi Lune

Monsieur,

Le Lieutenant COCHARD vous a téléphoniquement exposé les conditions dans lesquelles les cadres du régiment de réserve placé sous mes ordres seraient amenés à effectuer un exercice sur le site désaffecté de la clinique sise avenue Victor-Hugo à Tassin.

Le déroulement de cet exercice est ainsi prévu :

25 Juin 1994 de 15 h à 17 h : reconnaissance du site par les cadres concernés.
 (Effectif: 25)

9 et 10 Septembre 1994 de 8 h à 13 h : exercice avec troupe.
 (2 sections - effectif journalier : 50)

Cette activité d'instruction se déroulera à la périphérie immédiate et à l'intérieur des bâtiments et seules des munitions d'exercice seront utilisées.

Dans le cadre de cette manoeuvre placée sous couvert de l'autorité militaire nous respecterons bien entendu le cadre et l'environnement existant et appliquerons les règles de sécurité en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir être notre intermédiaire auprès de votre mandant, propriétaire des lieux, pour obtenir l'autorisation écrite sans laquelle cet exercice ne pourra se dérouler.

Vous remerciant de votre aimable coopération, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Lieutenant-colonel COMPARAT Commandant le 299^{bese} Régiment d'Infanterie



BORDERRAU D'ENVOI DE TELECOPIE

INGÉNIERIE PINANCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

DATE : 7 JUILLET 1994

EXPEDITEUR : COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

3 rue de la Paix

75002 PARIS

François DUPUIS

Téléphone : (1) 40 20 35 50 Télécopie : (1) 40 20 32 53

DESTINATATRE : M. Olivier COCHARD

Téléphone : (16) 78 71 72 13 Télécopie : (16) 78 60 11 65

NOMBRE DE PAGES (y compris la présente) : 2

REFERENCE : TASSIN

OBJET :

Monsieur,

Commo convenu, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après notre courrier d'accord.

Salutations distinguées.

F. DUPUIS



INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

Tél. 40.20.35.50 Fax 40.20.32.53 299ème Régiment d'Infanterie Quartier Maréchal de Castellane B.P. 18 69998 LYON ARMEES

A l'attention du Lieutenant-Colonel COMPARAT

PARTS, le 7 Juillet 1994

Messieurs,

En réponse à votre courrier du 16 Mai dernier, et contrairement à ce que nous écrivions dans notre lettre du 3 Juin au Cabinet Bernard Malsch, nous avons le plaisir de vous informer de notre accord sur la mise à disposition du site de l'ancienne clinique de TASSIN pour l'exercice militaire prévu les 9 et 10 Septembre 1994, sous les réserves suivantes :

- . Aucune couverture médiatique de l'événement ;
- . Justification préalable que tout risque de dégradation du site ou d'accident survenant pendant l'exercice est bien pris en charg par votre assurance.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

F. DUPUIS

SECURITE

C'est un impératif absolu qui conditionne le bon déroulement de l'exercice.

Buts:

- sécurité des personnels
- sécurité des matériels sensibles

ORGANISATION DE LA SECURITE

Réseau sécurité :

- Tout incident fait l'objet d'un compte rendu immédiat sur la fréquence régiment
- Santé : responsable médecin-chef BRACOUD
- Dépannage : responsable A/C DI MAIO

- ATELIERS

Le chef d'atelier est responsable de toutes les mesures de sécurité applicables à son site (utilisation de l'armement, utilisation des munitions d'exercice, sécurité des déplacements, mesures spécifiques ...)

Le chef de section est responsable de ses hommes et fait strictement appliquer les consignes reçues

Déplacements en véhicules

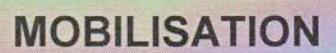
- Respect absolu du code de la route, même en convoi (en ce cas, le véhicule militaire ne dispose d'aucun droit particulier)
- Guider le conducteur dans les manoeuvres délicates, en assurant, si nécessaire la protection de la manoeuvre
- respect des distances de sécurité
- feux de croisement allumés (en convoi)
- vitesse maximale : 60 km/h

- Déplacements à pied

- signaler à l'avance aux usagers de la route, la position de la colonne (avantgarde, arrière-garde)
- de nuit, prévoir, de surcroit une signalisation lumineuse (TL 122 avec lentille rouge)
- mettre l'unité en "colonne par un" aux endroits où la route se limite à la chaussée
- protéger la traversée des chaussées : planton de part et d'autre

- Protection des matériels sensibles

- armement de sécurité : CES officier OPS CUE et son adjoint 2 chefs d'ateliers
- en application des articles 328 et 329, du code pénal :
- > l'usage des armes ne peut intervenir qu'en cas de légitime défense (aggression grave, actuelle et impossible à contenir par d'autres moyens)
- > l'ouverture du feu se fait sans procéder aux sommations
- > le tir doit être immédiatement suspendu, dès que l'aggression cesse



MOBILISATION

SCENARIO GENERAL

- ouverture du magasin habillement à 8 h
- Dès leur arrivée, les cadres convoqués sont dirigés vers le magasin habillement, sont pris en compte au niveau des effectifs (responsable CB VERRIERE), passent ensuite la visite médicale (responsable CNE BRACOUD - médecin-chef), sont pris en solde (CXM 01), puis se dirigent ensuite sur la chaine d'habillement, où ils perçoivent leur équipement individuel.
- · Au sortir de la chaine d'habillement, ils sont affectés à leur cellule :
 - les cadres de l'état major et du soutien prendront leurs instructions auprès de l'officier OPS
 - les cadres affectés en compagnie, prendront leurs instructions auprès du LT COCHARD

IMPERATIF:

Priorité à l'équipement individuel des cadres joueurs et à leur armement

PERCEPTIONS

1 - ARMEMENT

JOUEURS	Perception individuelle dès effectif complet	LT COCHARD LT DUPHOT
PLASTRON		CB CATIL

2 - MUNITIONS

Le CB CATIL procedera à l'allotissement des munitions par atelier et par phase, en mesure de livrer des munitions à l'atelier de Vancia dès 10 h et fournir dès 12 h celles correspondant aux ateliers de Dommartin et de Limonest.

CB CATIL

3 - AUTO

	Dès la prise en compte des conducteurs du 99 ème RI et des véhicules du 299è RI, il sera procédé à un exercice de conduite sur la piste IEC En mesure de mettre à disposition, impérativement pour 8 h, deux véhicules, aux CNE CHARMET et CHEVRIER	A/C DI MAĪO
REPARTITION VEHICULES	(par off. OPS en fonction des effectifs)	CNE POUSSE
* EM	1 jeep CDC 1 jeep CES 1 jeep off. OPS 1 camionnette radio 1 camionnette d'allègement	
* SOUTIEN	logistique : 1 camion + 1 camionnette santé : 1 sanitaire TC dépannage : 1 lot 7	
* 2ème Cie	Cdt : 1 jeep autres cadres : 2 camions troupe	

4 - OPTIQUE - TRANS - CARTOGRAPHIE

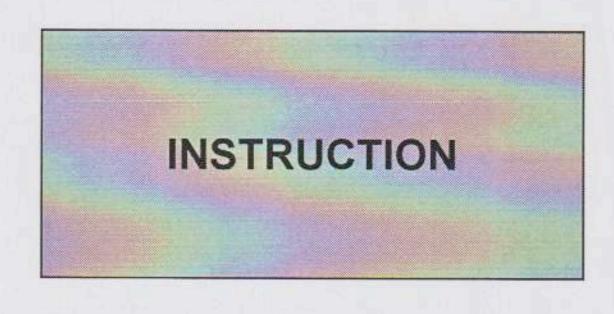
	Perception collective par CNE DAFFLON de l'ensemble des moyens figurant sur la fiche correspondante Il répartira ces moyens auprès des cadres concernés en établissant un bon de perception	CNE DAFFLON
Distribution prévue	12 h 00 - fort de Vancia	
	Le CNE DAFFLON établira l'OCT et en diffusera un exemplaire aux cadres concernés	
Nombre prévu	: 30 exemplaires	
	Après vérification du réglage et du fonctionnement des moyens trans, le CNE DAFFLON procédera à l'ouverture du réseau radio.	

5 - ALIMENTATION - BASE DE VIE

Dès 8 h 00, la cellule "Base Vie" prendra en compte deux véhicules pour percevoir : • la totalité des RCIR pour tous les personnels convoqués, et pour les trois	CNE CHARMET
les sachets repas des personnels convoqués pour trois jours et de ceux convoqués pour la 1ère phase	CNE CHARMET
la totalité du matériel de la base-vie	1.4 "

Nota:

Les sachets repas des personnels convoqués pour la deuxième phase seront perçus directement par ces personnels le 16 septembre 1994.



ATELIER INSTRUCTION TECHNIQUE: COMBAT

RESPONSABLE	• CB VERRIERE	
LIEU	FORT de VANCIA	Clés du fort de Vancia, à charge des instructeurs 99è RI
HORAIRES	• 1ère phase : 15/9/94 • 2ème phase : 16/9/94	10 h - 12 h
SOUTIEN 99 è RI	1 instructeur niveau chef de section 1 instructeur niveau chef de groupe	
DEROULEMENT		

Chefs de groupe	Chefs de section
Rappel des ordres du chef de groupe DPIF PMS PCP MOICP	Rappel des ordres du chef de section Rôle du chef de section dans le combat urbain
Compte rendu du chef de groupe	Articulation des groupes de combat
Reconnaitre une rue	Instruction pratique
Aborder et fouiller une maison : reconnaitre un escalier reconnaitre un étage	
LIEU : Une rue du fort de Vancia	LIEU : Une rue du fort de Vancia
CONSIGNE : Répétition des gestes, des ordres et des compte-rendus, jusqu'à exécution conforme.	

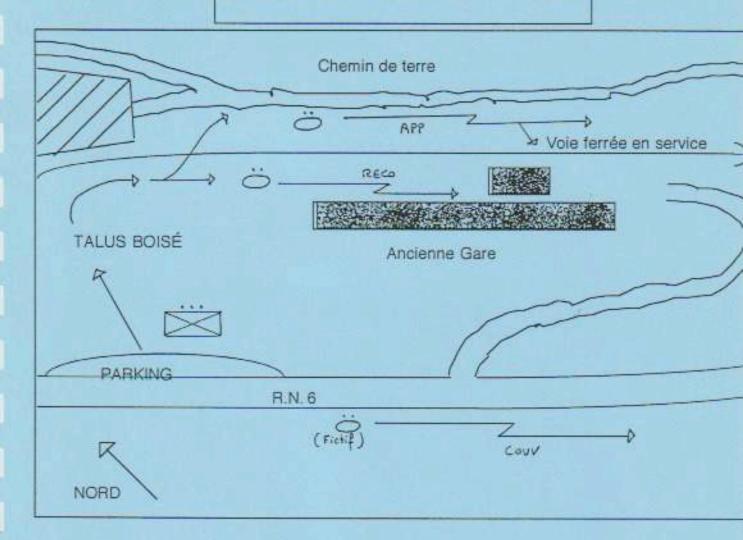
VALVERT 1994

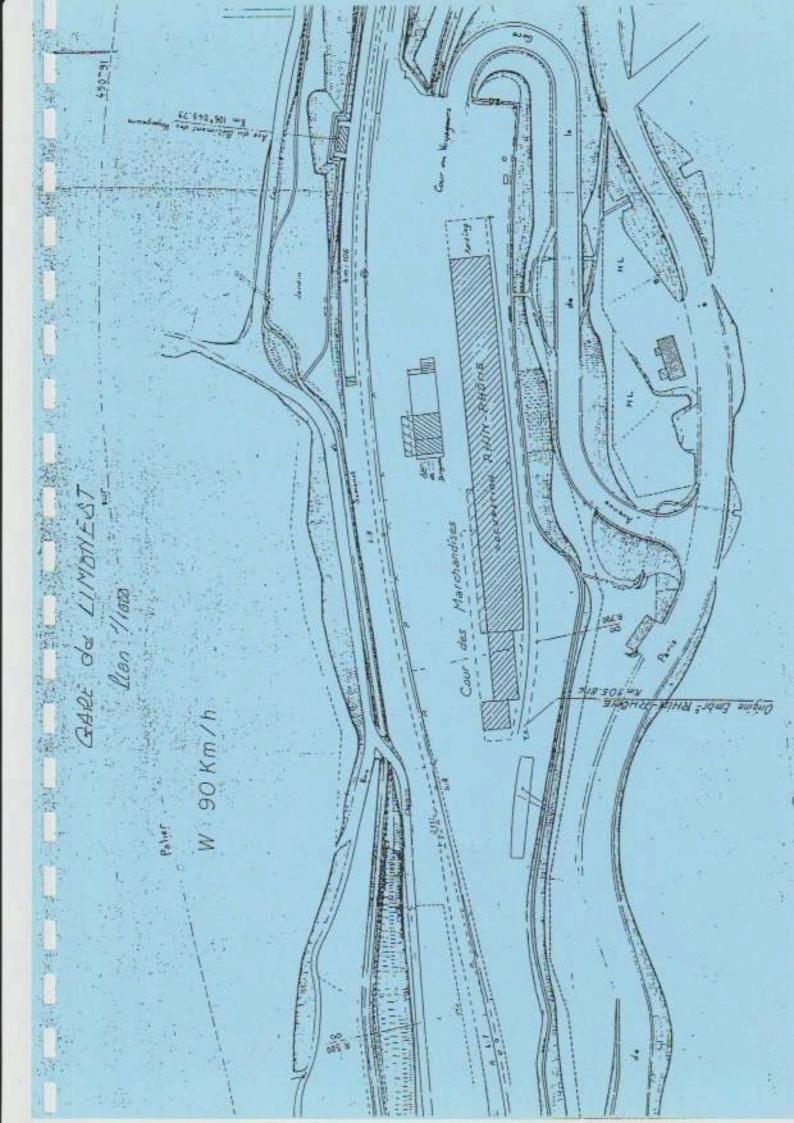
ATELIER COMBAT : GARE DE LIMONEST

	1	
RESPONSABLE	CNE POUSSE	
LIEU	Ancienne gare de Limonest	
HORAIRES	1ère phase : 15/9/94 2ème phase : 16/9/94	1ère section : 14 h - 16 h 2ème section : 16 h - 18 h 1ère section : 14 h - 16 h 2ème section : 16 h - 18 h
SOUTIEN 99 è RI	2 groupes de combat organiques	
PLASTRON	2 cadres équipés de FAMAS + BTB + grenades d'exercice + 1 TRPP 39	
MUNITIONS	Plastron : Fumigènes, grenades, cartouches à blanc Groupe d'appui : fusées (simulation départ LRAC ou grenade à fusil)	
THEME	Dans le cadre de sa reconnaissance d'itinéraire, la Xème section apprend par des renseignements gendarmerie, que l'ennemi, repéré à l'est de DOMMARTIN, pourrait s'être réfugié dans les bâtiments de la gare désaffectée de LIMONEST. Le chef de section donne l'ordre d'aborder ce point en sureté, en mesure de détruire l'ennemi repéré.	

DEROULEMENT	débarquement véhicules sur parking RN6 (voir plan) approche section par talus boisé, ouest du site franchissement VF par groupe d'appui, puis mise en place, sur chemin est du site approche du groupe de reconnaissance par le nord du site réduction, le cas échéant de l'ennemi repéré débarquement véhicules sur parking RN6 (voir plan) approche section par talus boisé, ouest du site franchissement VF par groupe d'appui, puis mise en place, sur chemin est du site approche du groupe de reconnaissance par le nord du site réduction, le cas échéant de l'ennemi repéré	
CONSIGNES	Sécurité groupe reconnaissance : interdiction absolue d'approcher la voie ferrée à moins de 10 mètres groupe d'appui : franchissement de la VF d'un bond, sur ordre du chef de section	
NETTOYAGE DU SITE	Nettoyage de tous les déchets de tir (à charge 2ème section, en fin de 2ème phase)	

SITE: GARE de LIMONEST



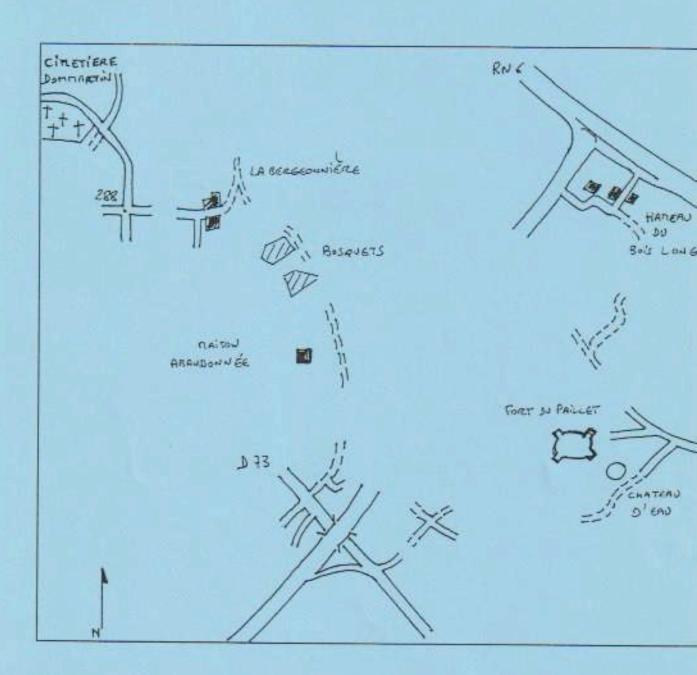


ATELIER COMBAT : DOMMARTIN

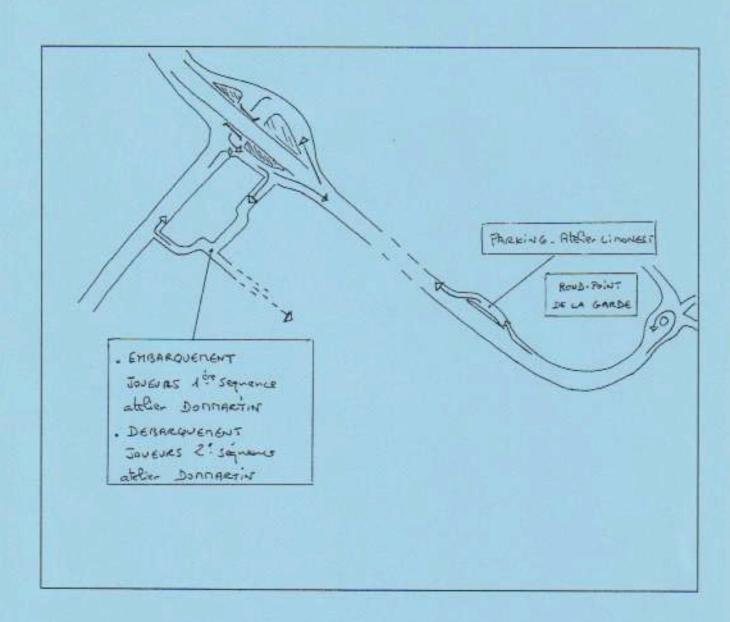
RESPONSABLE	• CB CATIL	
LIEU	Village de DOMMARTIN Axe NORD-OUEST / SUD EST de DOMMARTIN à gare de Limonest	
HORAIRES	1ère phase : 15/9/94 2ème phase : 16/9/94	2ème section : 14 h - 16 h 1ère section : 16 h - 18 h 2ème section : 14 h - 16 h 1ère section : 16 h - 18 h
SOUTIEN 99 è RI	2 groupes de combat organiques	
PLASTRON	2 cadres équipés de FAMAS + BTB + munitions + 1 TRPP 39	
THEME	La 2ème compagnie est en contrôle de zone. Dans le secteur imparti à la Xème section, le chef de section ordonne une reconnaissance de terrain sur l'axe DOMMARTIN - Gare de LIMONEST	

DEROULEMENT	• 1ère sequence : 14 h - 16 h (2ème section) • reconnaissance d'itinéraire • reconnaissance de points particuliers • point de départ : cimetière, sud-est DOMMARTIN • reconnaissance : hameau la Bergeonnière (342 / 771) le bosquet (345 / 770) la maison abandonnée (346 / 768) la piste du fort du Paillet (352 / 764) le château d'eau (358 / 763)
	De Pastron: Itinéraire inverse Le plastron: n'agit pour les deux séquences, que dans les limites suivantes: le point coté 288 (338 / 770) le hameau la Bergeonnière (342 / 771) la maison abandonnée (346 / 768) la piste du fort du Paillet (352 / 764) le chemin entre le château d'eau (359 / 763) et le hameau (358 / 773)
CONSIGNES	sécurité des déplacements à pied pas d'utilisation des munitions d'exercice à proximité des habitations et des troupeaux (chevaux, vaches)

SITE DE DOMMARTIN



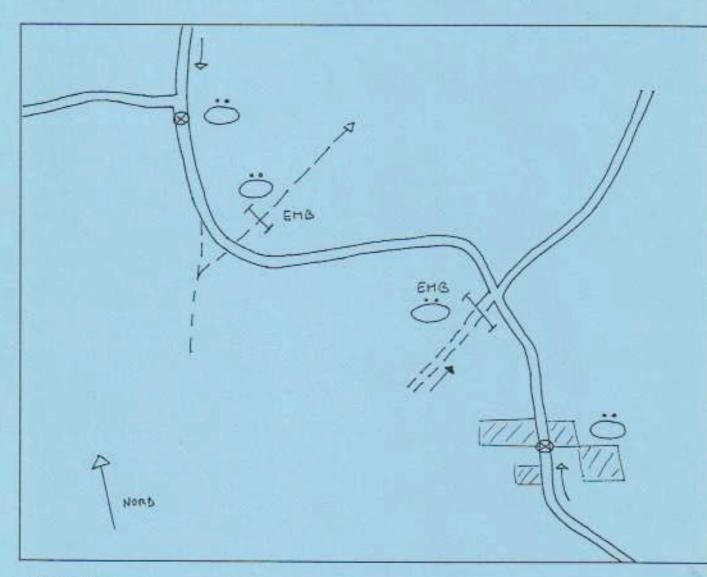
ROTATION ATELIER DOMMARTIN / GARE LIMONEST



ATELIER COMBAT: LA TOUR DE SALVAGNY

RESPONSABLE	+ CB CATIL	
LIEU	Zone boisée, sud de La TOUR DE SALVAGNY	
HORAIRES	1ère phase : 15/9/94 2ème phase : 16/9/94 21 h - 23 h 30	
SOUTIEN 99 è RI	4 groupes de combat organiques	
PLASTRON	2 camionnettes avec conducteur 4 cadres équipés de FAMAS + BTB	
MUNITIONS	Plastron : grenades, cartouches à blanc Groupe embuscade : fusées éclairantes	
THEME	La 2ème compagnie est en contrôle de zone. Dans les secteurs attribués aux 1ère et 2ème section, chaque chef de section ordonne l'installation d'un point de contrôle véhicules et d'un dispositif d'interception embuscade sur un point de passage obligé	
DEROULEMENT	1ère section: 1er groupe: point de contrôle véhicule sur la route en 324 / 736 2ème groupe: dispositif d'interception dans la lisière, en 325 / 735 2ème section: 1er groupe: point de contrôle véhicule sur la route forestière, à hauteur du bosquet en 332 / 733 2ème groupe: dispositif d'interception au carrefour routier en 329 / 735	
CONSIGNES	sécurité des déplacements à pied de nuit, en cas de circulation de véhicules civils sécurité dans l'utilisation de fusées éclairantes prévoir des plantons pour circulation véhicules civils (avec brassards réfléchissants)	
NETTOYAGE DU SITE	Nettoyage des déchets de tir, notamment grenades et fusées éclairantes	

SITE DE LA TOUR DE SALVAGNY



LEGENDE :

🛇 : Paint de contrôle véhicule

1-1 : Embuscade

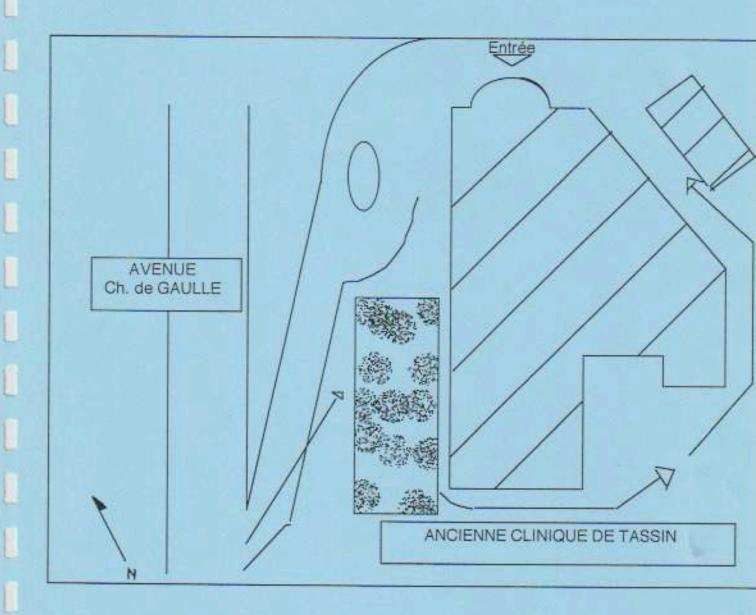
ATELIER COMBAT : CLINIQUE DE TASSIN

RESPONSABLE	CNE POUSSE	
LIEU	Clinique de TASSIN LA D	EMI LUNE
HORAIRES	1ère phase : 16/9/94 2ème phase : 17/9/94	8 h 30 - 12 h
SOUTIEN 99 è RI	4 groupes de combat organiques	
PLASTRON	4 cadres équipés de FAMAS + BTB + munitions exercice	
THEME	Le capitaine commandant la 2ème compagnie, en contrôle de zone dans l'ouest lyonnais, reçoit, à 7 h 45, l'ordre de conduite suivant : PRIMO	
DEROULEMENT	4 ateliers successifs et simultanés : Etages R + 1, R + 2, R + 3 Extérieur (voir schéma)	

	EXTERIEUR	R + 1	R+2	R+3
8 h 30	1ère section groupe 1	1ère section groupe 2	2ème section groupe 1	2ème section groupe 2
9 h 15	1ère section groupe 2	1ère section groupe 1	2ème section groupe 2	2ème section groupe 1
10 h	2ème section groupe 1	2ème section groupe 2	1ère section groupe 1	1ère section groupe 2
10 h 45	2ème section groupe 2	2ème section groupe 1	1ère section groupe 2	1ère section groupe 1

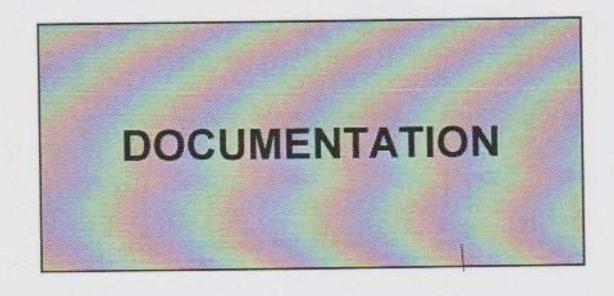
EQUIPEMENT DU SITE	Piègeage des étages de la clinique et de la maison annexe
MUNITIONS	Cartouches à blanc, grenades d'exercice, fil piège
CONSIGNES	déplacement sur TASSIN stationnement sur la station service désaffectée face à l'entrée de la clinique traverser l'avenue Charles de Gaulle par le passage protégé SECURITE : Tir à bout portant interdit Condamnation des portes d'ascenseur
NETTOYAGE DU SITE	Nettoyage en fin d'exercice des déchets de tir

SITE CLINIQUE DE TASSIN



ATELIER INSTRUCTION TECHNIQUE: TIR

RESPONSABLE	• CB VERRIERE
LIEU	STAND de TIR de VANCIA
HORAIRES	1ère phase : 16/9/94
DEROULEMENT	Tir sur cibles fixes (SC2 basculantes) Tir couché à 200 m 10 cartouches d'essai Cartouches de réglage Cartouches notées (20, 10 et 5 points)
SOUTIEN 99 è RI	1 sous-officier munitionnaire 1 permanent IST 2 MDR Mise en place à 14 heures précises
MOYENS	Stand de tir de Vancia 8 FAMAS (dont 2 "gauchers") 16 chargeurs 10 trousses de nettoyage + huile + chiffons calibrés 1000 cartouches 5,56 mmm BO 10 casques anti-bruit
NETTOYAGE	l'armement de tir sera nettoyé à l'issue de la séance par les cadres du 299 Parallèlement les cadres restant disponibles débuteront le nettoyage de l'armement d'exercice - prévoir deux zones distinctes : armement tir / armement d'exercice



L'ÉTAT DE SIÈGE

L'état de siège a été institué par la loi du 9 août 1849 (modifiée par la loi du 3 avril 1878), le décret du 16 juin 1940 et l'article 36 de la constitution de 1958.

Il ne peut être déclaré, sur tout ou partie du territoire, qu'en cas de péril imminent résultant :

- soit d'une guerre étrangère;
- soit d'une insurrection à main armée.

Il est décrété en conseil des ministres pour une durée de 12 jours, et ne peut être prorogé que par le parlement (loi).

Il fait l'objet d'une mesure du mémento général (MEGAL) et du mémento interarmées (MIA).

Son champ d'application est fixé par le décret ou par la loi.

Il a pour effet :

 De transférer à l'autorité militaire les pouvoirs de maintien de l'ordre dont l'autorité civile est habituellement responsable (pouvoirs normaux).

L'autorité civile continue néanmoins à exercer ceux de ces pouvoirs dont l'autorité militaire ne l'a pas dessaisie.

Les pouvoirs de police dévolus à l'autorité militaire par l'état de siège appartiennent au ministre de l'Intérieur dans les départements où siègent les pouvoirs publics.

- 2 D'attribuer en outre à l'autorité militaire des pouvoirs exceptionnels de police :
 - perquisition à domicile de jour et de nuit;
 - éloignement des repris de justice et des personnes non domiciliées dans les lieux soumis à l'état de siège;
 - remise, recherche et enlèvement des armes et des munitions;
 - interdition des réunions et des publications de nature à exciter ou à entretenir le désordre.

En cas d'état de siège déclaré, un décret en Conseil des ministres peut établir des tribunaux territoriaux des forces armées dans les conditions prévues par le Code de justice militaire.

Ces tribunaux peuvent être saisis des crimes et délits contre l'ordre et la paix publics.

L'état d'urgence et l'état de siège sont exclusifs l'un de l'autre (avis du conseil d'état du 10 mai 1960).

La déclaration de l'état de siège suspend donc l'état d'urgence si celui-ci avait été déclaré au préalable. En effet, l'autorité militaire ne peut recevoir les pouvoirs exceptionnels que l'état d'urgence attribue à l'autorité civile.

1 - BUT DE L'EXERCICE.

Etudier :

- · le mode d'action envisageable au niveau du régiment ;
- les procédés d'exécution au niveau unité élémentaire.

2 - DEFINITION DE LA MISSION.

Contrôler, c'est interdire à l'ennemi la libre disposition d'une zone :

- d'une part, en décelant et en suivant toute infiltration ou mouvement ennemi à l'intérieur de cette zone;
- d'autre part, en agissant contre cet ennemi pour le détruire ou au minimum, lui ôter sa liberté d'action.

3 - LA MENACE.

Les actions de l'ennemi peuvent être ponctuelles, sélectives et dirigées contre les installations particulièrement sensibles de notre infrastructure de défense. Menées par des petites équipes de spécialistes ou des détachements légers, de telles actions peuvent encore chercher à gêner la manœuvre de nos forces ou à atteindre le moral de la population.

4 · PRINCIPES D'ACTION.

Il s'agit d'interdire aux éléments ennemis infiltrés, parachutés, héliportés ou dépassés, d'agir contre les objectifs sensibles amis en leur ôtant toute liberté d'action ou en les détruisant.

L'action des unités repose sur :

- le renseignement, dont l'importance est primordiale pour garantir l'efficacité de la mission. La recherche du renseignement constitue une véritable manœuvre, utilisant toutes les sources d'information, en particulier, gendarmerie, population et moyens aériens de renseignement (sections aériennes du territoire de l'Armée de l'Air et A.L.A.T.). Elle est conduite sur zone d'une manière décentralisée et repose :
 - . de jour :

sur un système d'observation et de patrouilles,

- . de nuit :
- sur un réseau d'embuscades.
- sur l'observation par moyens I.L.,

sur les indices recueillis par les OLIFANT précisés par des patrouilles ;

- la mobilité et le dynamisme en organisant un dispositif de surveillance mobile et en limitant au strict nécessaire les missions statiques;
- la rapidité d'intervention en particulier d'éléments réservés indispensables à la riposte et à l'agressivité.

5 - ARTICULATION ET DISPOSITIF.

Le régiment s'articule en :

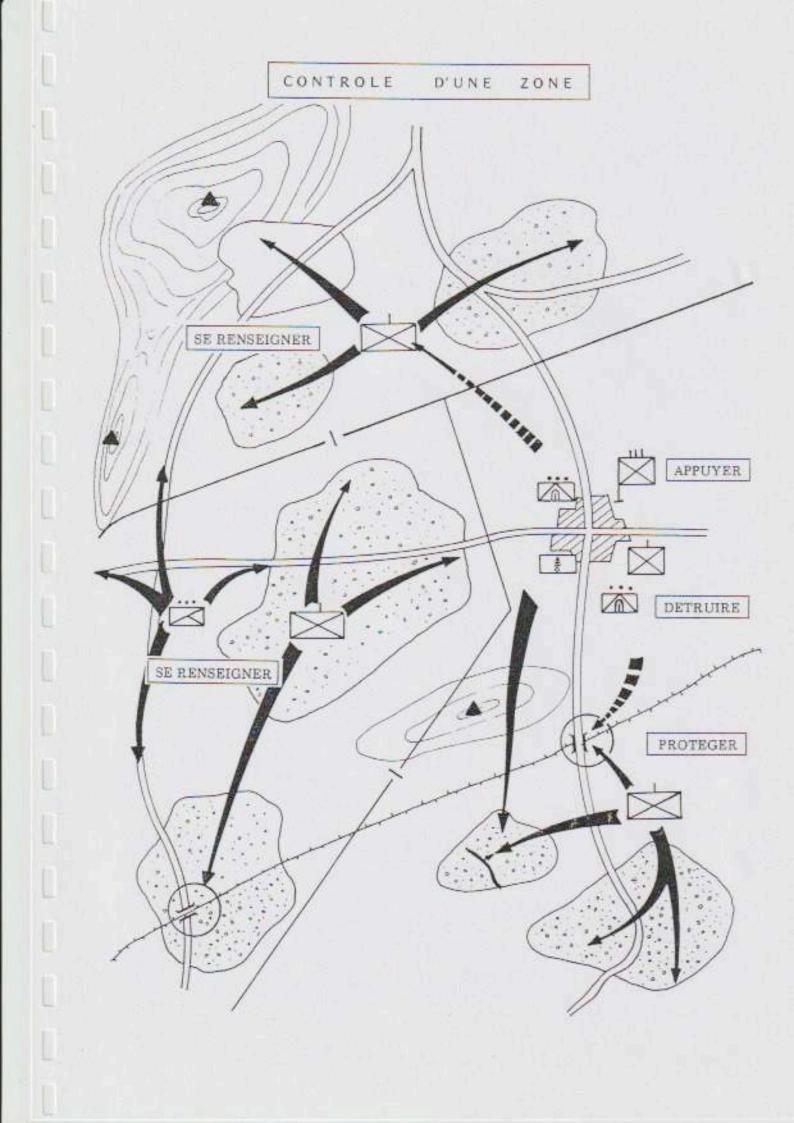
- des éléments chargés de la recherche du renseignement et d'actions ponctuelles ;
- un élément d'intervention réservé, chargé de détruire l'adversaire repéré.

6 - ZONES D'ACTION.

Le régiment peut recevoir une zone d'action de 50 à 100 kilomètres carrés par unité élémentaire.

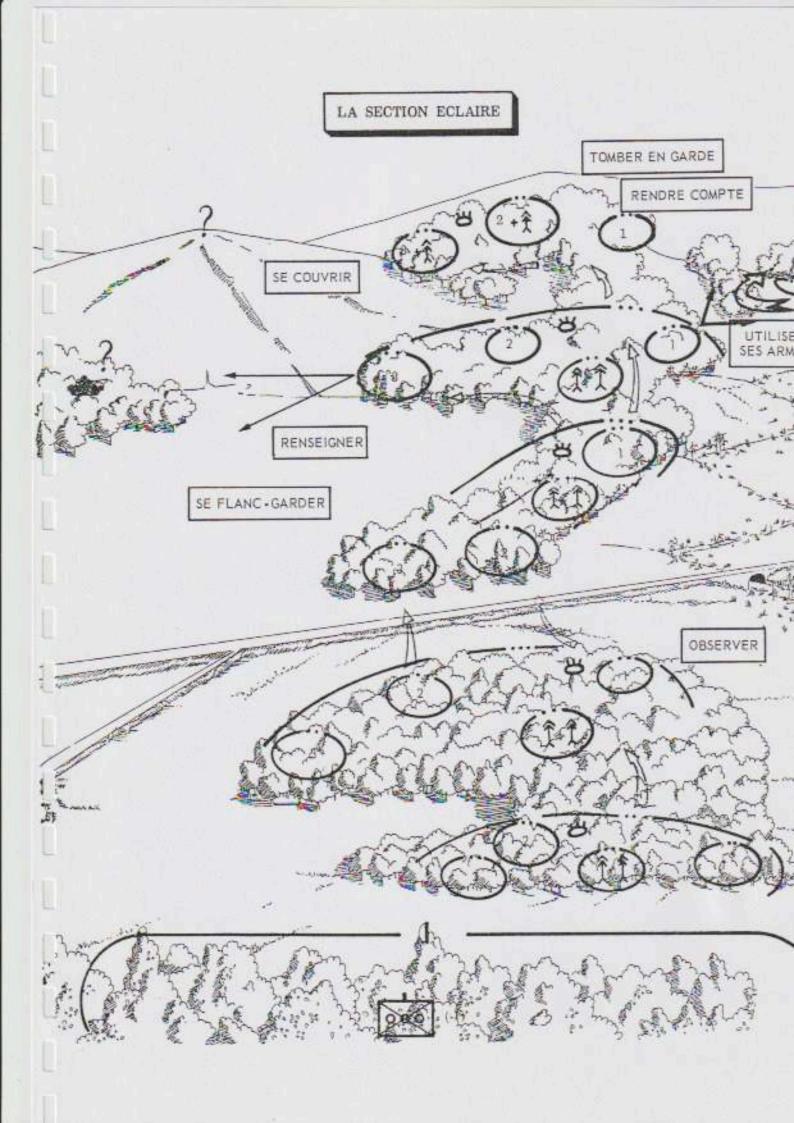
7 - MODALITES D'EXECUTION D'UN CONTROLE DE ZONE AU NIVEAU REGIMENT.

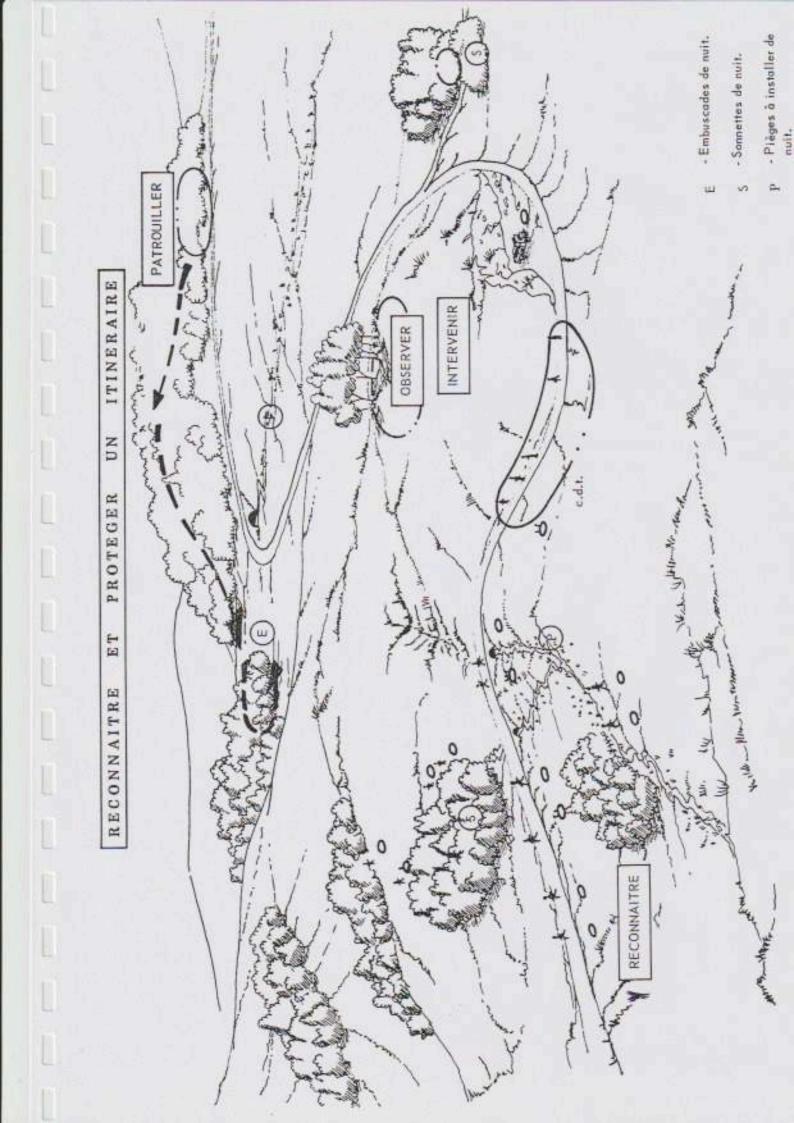
COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	- Prendre contact avec les autorités territoriales et la gen- darmerie.
	- Reconnaître la zone.
	 Recueillir tous les renseignements relatifs à l'ennemi aux amis, à la population, notamment auprès de la gendarmerie.
	- Déterminer les points clès et les points sensibles.
	- Répartir la zone d'action du régiment en secteurs de compagnies.
	- Fixer la mission à la S.E.R. :
	. axes à surveiller,
	, contacts à prendre.
	- Fixer les points de stationnement des éléments d'inter- vention.
SE METTRE EN PLACE	- Discrètement.
SE RENSEIGNER	- Recueillir les indices auprès :
	des unités amies,
	. de la gendarmene,
	. de la population,
	. des C.R.C. départementaux
	 Orienter les recherches des unités de combat, éventuelle ment des S.A.D.
MAINTENIR LES COMMUNICATIONS	- Avec l'aide du génie.



8 - PROCEDES UTILISES AUX ECHELONS SUBORDONNES.

MISSION DU REGIMENT	AU NIVEAU COMPAGNIE			
	PROCEDES	MISSIONS	OBSERVATIONS	
CONTROLER	La reconnaîssance sur zone.	- Renseigner. - Reconnaître.	- Mission perma- nente. - Reconnaître : . un bois. . un itinéraire.	
	- L'interception.	- Prendre le contact Réduire Détruire.	- Effectuer un coup de main. - Tendre une embuscade. - Nettoyer un groupe de maisons. - Réduire une résistance.	
	- La protection .	- Surveiller. - Défendre.	- Un axe, un com- partiment de ter- rain. - Escorter un con-	
		- Interdire.	voi Protéger un P.S Protéger un itiné- raire Un axé, un point de passage obligé.	



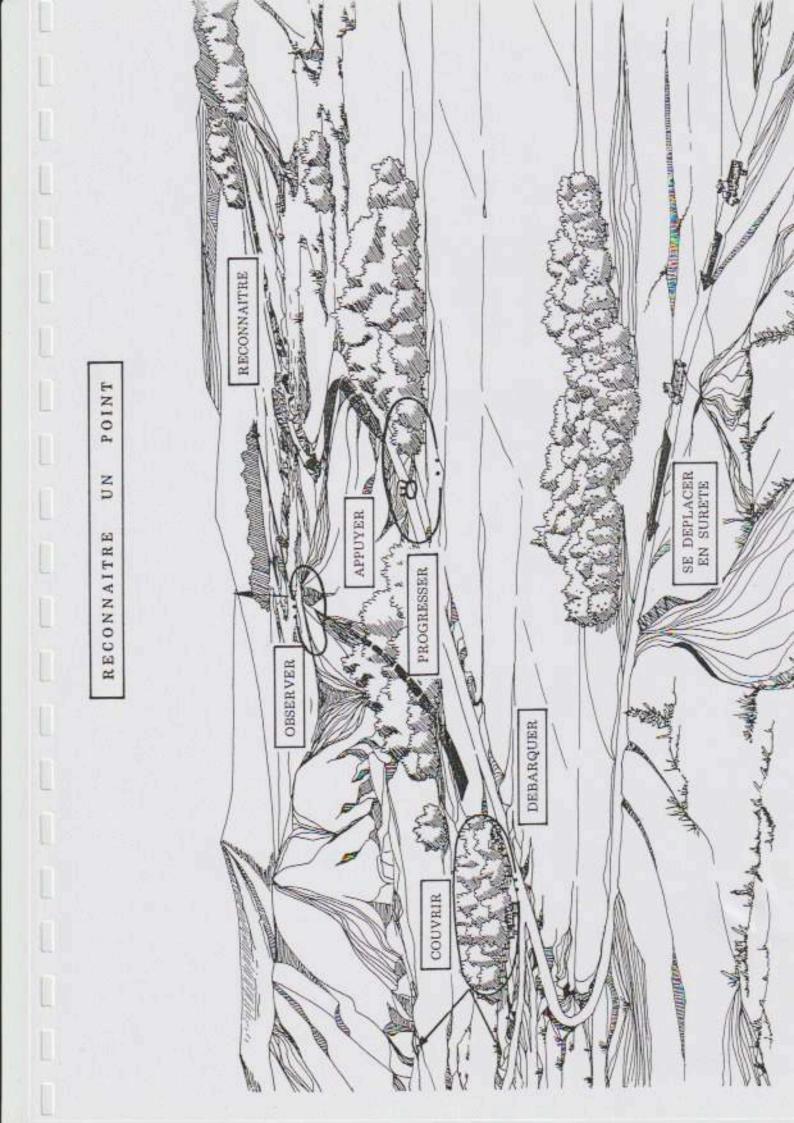


La section opère différemment de jour et de nuit.

- De jour elle recherche le renseignement par des postes de surveillance placés sur les points hauts et par des patrouilles sur les axes.
- De nuit elle recherche la destruction des éléments ennemis principalement par des embuscades et la mise en œuvre de mines et de pièges sur les cheminements d'infiltration.

Généralement une section est conservée en intervention au niveau de la compagnie, dans le cas contraire, la section doit y consacrer un groupe.

COMPOSANTES	EXECUTION	
PREPARER		
RECONNAITRE L'ITI- NERAIRE	S'assurer que l'itinéraire est libre et qu'il n'existe aucun piège ou embuscade à ses abords. Déminer éventuellement l'axe.	
ORGANISER	Le chef de section détermine :	
ORGANIBLE	- les points favorables à l'observation,	
	- les cheminements d'accès vers l'itinéraire,	
	 les points de l'itinéraire favorable aux embuscades ennemies et à des actions de harcèlement. 	
	Il articule sa section :	
	de jour :	
	- en postes d'observation,	
	- en patrouilles,	
	de nuit :	
	- en sonnettes.	
	en embuscades.	
	Il fait pièger les itinéraires et zones favorables à une action ennemie.	
	Il conserve, si nécessaire un groupe en intervention sur véhi- cule.	
ACQUERIR		
	Tout renseignement est transmis :	
- SE RENSEIGNER ET RENSEIGNER		
	- à la compagnie,	
	- aux unités amies empruntant l'itinéraire.	
- MANOEUVRER ET DETRUIRE	Tout élément ennemi repéré est suivi et signalé de façon permettre sa destruction par l'élément d'intervention.	

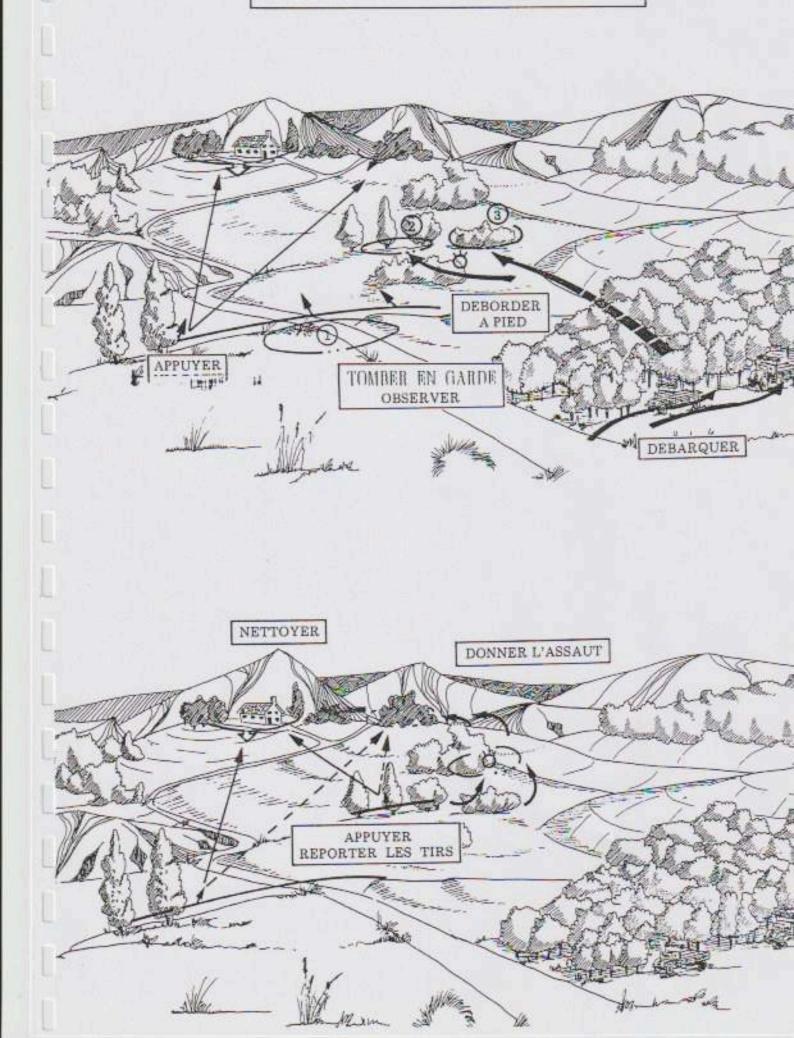


Reconnaître un point

Il s'agit, progressant en premier échelon ou isolément de rechercher un renseignement d'ordre tactique sur l'ennemi ou le terrain, sur un point, en engageant éventuellement le combat.

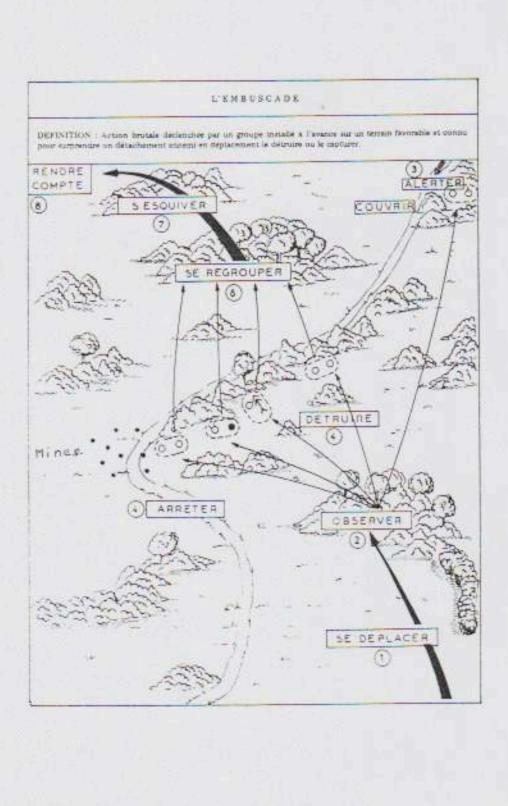
La section bénéficie généralement des appuis de la compagnie. Elle peut agir isolément et de façon autonome, notamment au cours d'une infiltration dans un intervalle, de nuit ou par mauvaise visibilité.

COMPOSANTES	EXECUTION	
PREPARER	- Le chef de section :	
	. prépare son déplacement	
	. désigne un groupe chargé d'éclairer,	
	. fixe la formation.	
ACQUERIR		
- PROGRESSER en	- En sûreté.	
premier échelon ou isolément.		
- OBSERVER.	 S'arrêter sur un point d'observation dès que l'objectif est en vue. L'observation porte sur la recherche d'indices de présence ennemie sur l'objectif et les abords ainsi que sur les chemine- ments pour y accéder. 	
- RENSEIGNER	- Le commandant de compagnie sur :	
	. la position atteinte,	
	. les indices recueillis,	
	. le terrain.	
MANOEUVRER		
 A pied ou simultané- ment à pied et en véhicule. 	- Le chef de section donne ses ordres en vue de :	
- Mettre en place un appui.	 Installer un élément d'appui et de recueil sur un point fort du terrain (aux ordres du sous-officier adjoint). 	
- SE COUVRIR.	- Se couvrir face à la direction dangereuse par une ou deux pièces L.R.A.C.	
- PROTEGER SI NE-	- Garder un groupe en réserve mobile chargé de :	
CESSAIRE LES VE- HICULES.	exploiter une situation favorable ou d'intercepter des élé- ments adverses,	
	, assurer la sûreté des véhicules.	
DEBORDER et PRENDRE PIED sur l'objectif.	 Se porter lui même sur l'objectif avec un ou deux groupes pour rechercher le renseignement demandé. 	
robjecur.		



COMPOSANTES	EXECUTION
ACQUERIR	Le chef de section ayant mission de réduire une résistance ennemie localisée :
	- fait débarquer à distance de sûreté (dernier masque),
	- fait regrouper ses véhicules à l'abri,
	- conduit sa progression à pied.
- TOMBER EN GARDE - RIPOSTER	Les éléments pris sous le feu par la résistance se postent instan- tanément et déclenchent une riposte ajustée.
- OBSERVER	Chacun observe pour :
	- identifier et localiser les éléments ennemis,
	- déterminer les zones battues et celles non battues.
	Il rend compte à son chef de ses observations.
	Sans attendre les ordres du chef de section les chefs de groupe :
	- organisent l'observation et le tir,
	- reconnaissent les cheminements non battus.
	Le chef de section évalue la nature, le volume, la localisation et l'attitude des éléments ennemis.
- RENDRE COMPTE	Il rend compte de ses observations et de ses possibilités.
MANOEUVRER	
- NEUTRALISER	Le chef de section monte sa manœuvre, articule ses moyens, donne ses ordres.
	Il organise une base de feux A.P. et A.C. (aux ordres en principe du S.O.A.). Il fixe les conditions de cessation ou de report de tir.
- APPUYER	Le sous-officier adjoint conduit les tirs en les adaptant aux réac- tions de l'ennemi et à la progression des éléments chargés de déborder.
- DEBORDER	Le chef de section conduit le débordement avec le maximum
- SE COUVRIR	d'effectifs.
	L'élément d'appui :
- INTERCEPTER	- assure la couverture,
	- contrôle par le feu les lignes de fuites possibles.

COMPOSANTES	EXECUTION
- DONNER L'ASSAUT	Il fait cesser ou reporter les tirs de la base de feux. Il enlève d'un bloc les éléments d'assaut. Sur l'objectif les éléments d'assaut nettoient la position.
REORGANISER - TOMBER EN GARDE	Le chef de section met son unité en garde pour faire face à une réaction éventuelle.
- RENDRE COMPTE	Il fait ramasser et soigner les blessés, regrouper les prisonniers Il rend compte à son commandant de compagnie et fixe ur point de rendez-vous à ses véhicules pour reprendre sa mis sion.



- L'EMBUSCADE

Action brutale déclenchée par un groupe installé à l'avance sur un terrain favorable et connu, pour surprendre un détachement ennemi en déplacement, le détruire ou le capturer.

Le plus souvent, l'embuscade est montée « dans la foulée » contre un ennemi acquis au foin et s'apparente à une interception. Chaque fots que possible, elle est minutieusement préparée (mise en place » exécution » esquive).

Son exécution exige :

- une discrettion absolue;
- la mise en muvre simultanée, précise et brutale de toutes les armes;
 - une stricte discipline pour effectuer rapidement assaut et esquive.

L'embascade de groupe pout être ANTICHAR, ANTIVEHICULE ou ANTI-PERSONNEL. Si l'embuscade est tendue sur un itinéraire, tous les éléments sont mis en place du même côté.

COMPOSANTES	OBSERVATIONS
- INSTALLER L'EMBUSCADE	- La mise en place se fait dans une DISCRETION absolue.
Reconnaine	- Le groupe en formation de pa- trouille reconnaît la zone d'embus- cade, tombe en garde.
- Choisir un dispositif	Le chef de groupe choisit un ente placement offrant un bon champ de tir et permettant : de ne pas être décelé, d'observer de loin l'arrivée de l'ennemi, de ralenier, d'isoler l'ennemi attendu. de s'opposer à toute manœuvre chemie de décordement, de s'esquiver rapidement, hors des vues terrestres et aériennes.
- Sinstaller	- L'équipe assure le GUET et l'ALERTE souvent conflèr à un binôme. Elle complère la sûreté du disponité

Les binômes A.C. sont mis en place pour tirer en caponnière, au minimum de flanc à une distance correspondant à la portée utile de l'arme.	- Le tireur F.R.F.1 s'installe à proxi- mité du chef de groupe.	Le camouflage et l'aménagement du terrain sont entrepris sans délais. Dans la mesure du possible un obstacle est préparé pour stop- per l'élèment de tête.	Des pièges (abattis, mines) sont placés pour maintenir l'ennemi dans le champ de tir ou ralentir la poursulte.	Le chef de groupe contrôle l'instal- lation. Il donne ou il rappelle à chaque chef d'équipe (ou de binô- me, dans certains cas) :	 sa mission, ses consignes de tir, le signal de déclenchement et de repli. 	Le chef de groupe rend compte à son chef de section	Le chef de groupe donne lui-même le signal d'ouverture du feu lors- qu'il juge l'ennemi exactement engage dans le piège. Le tir (rafales et grenades à fusit) doit FOUDROYER l'adversaire.	— Le cité de groupe donne le signal du lever des tirs et de l'assaut : les armes, les documents sont récupé- rés. S'il le juge utile, le chef de groupe fait procéder à une courte fouille, tous la protection d'un binôme G.V. et thun binôme A.C.	Le binôme G.V. ayant donné l'alerte gagne un emplacement pour cou- vrir le repli.	 Les binômes s'esquivent vers un point de regroupement dans l'ordre fixé par le chef de groupe. 	- Le chef de groupe déclenche les tirs d'appui (fumigènes).	Parvent au point de regroupement, il fait le point et rend compte.
							Cas de l'embuscade antipersonnel.		- ROMPRE LE CONTACT			

LE POSTE DE CONTROLE ROUTIER

I - BUT :

Contrôler les passages

Renseigner

Confisquer l'armement détenu illégalement (selon les consignes particulières).

II - NIVEAU D'EXECUTION : Chef de section

III - PARTAGE DE RESPONSABILITES : Forces (en liaison éventuelle police locale)

- Consignes de contrôle : autorité (ONU), transmises par le bataillon.
- Plan de soutien : bataillon.
- Consignes de sûreté du poste de contrôle : CDU (élaboration), chef de section ou de groupe (exécution).

IV - DEFINITION : On distingue habituellement:

- le CROSSING-POINT = poste de contrôle permanent entre deux zones situé sur la ligne des contacts.
- le CHECK POINT = poste de contrôle temporaire installé sur un axe. Il peut devenir permanent mais il y perd en efficacité, il peut être réduit à un simple barrage routier tenu par un groupe de combat (ex: I VAB au travers de la chaussée).

Le premier est à double sens: le second ne filtre généralement que dans un sens.

V - ORGANISATION:

Composition: (voir schémas en annexe)

- Effectif minimum :

- 1 chef de section
- 1 interprète
- I groupe à 9 dont un personnel féminin pour la fouille des femmes.
- Effectif maximum (longue durée) = 1 section

Reconnaissance:

Le choix de l'emplacement nécessite une reconnaissance préalable. L'emplacement doit être aléatoire, mais exige une bonne visibilité de part et d'autre d'environ 1 000 m. Pour ne pas être contourné, il doit être vu au dernier moment, d'où nécessité de l'implanter dans une courbe, entre deux lignes droites. Il est préférable qu'il soit situé hors agglomération pour des raisons de sécurité et ne pas géner le trafic de proximité. Les contrôles ne se font que par sondage afin de ne pas perturber la circulation.

Sûreté éloignée :

Tireur d'élite ou arme de bord ou arme AC en retrait mais visible (environ 20 à 50 m) pouvant appliquer d tirs sur les véhicules forçant le passage.

Süreté rapprochée - Eléments chargés :

- a) d'assurer la sécurité de l'équipe de fouille (capacité de tir rapide à courte distance).
- b) de réguler la circulation.

Il est souhaitable que ces deux éléments soient nettement différenciés.

Fouille des véhicules (voir fiche nº 443)

- Pas d'imbrication entre personnels débarques (places à l'écart) et l'équipe de fouille qui ne doit pas se déplacer dans le secteur de tir de l'élément de sécurité rapprochée.
- Faire ouvrir les portes, coffres, vide- poches et bagages par le conducteur; ne pas mettre les mains dans endroits non visibles.

Fouille de personnes (voir fiche nº 442)

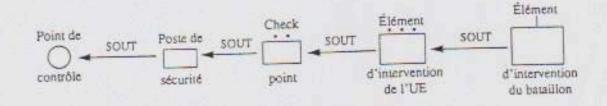
- Distinguer les trois étapes = contrôle d'identité, palpation et fouille,
- En règle générale la fouille des véhicules et la palpation des personnels ne sont décidées que sur ordre, o cas de suspicion après contrôle d'identité ou information particulière.
- La fouille des personnels (déshabillés) ne s'effectue que dans des cas très particuliers. Elle nécessite des locaux différenciés hommes et femmes, et les personnels qualifiés adéquats.
- adapter le rythme de la fouille en fonction du trafic. En effet, créer un embouteillage peut être dangereur

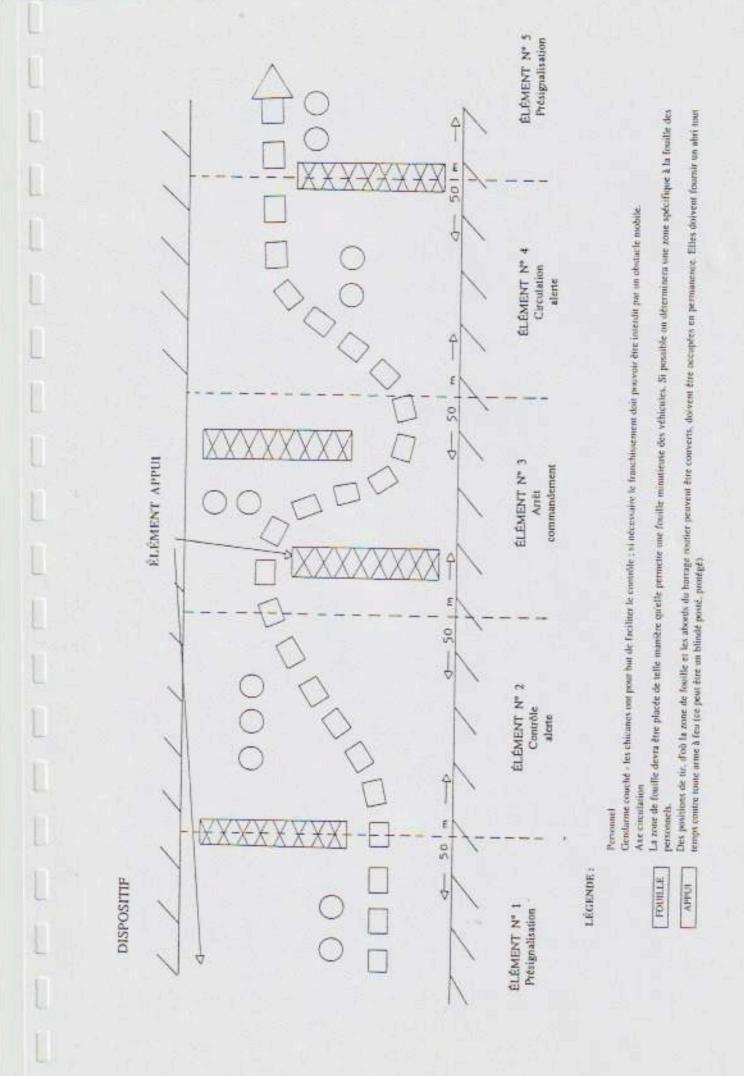
Points particuliers:

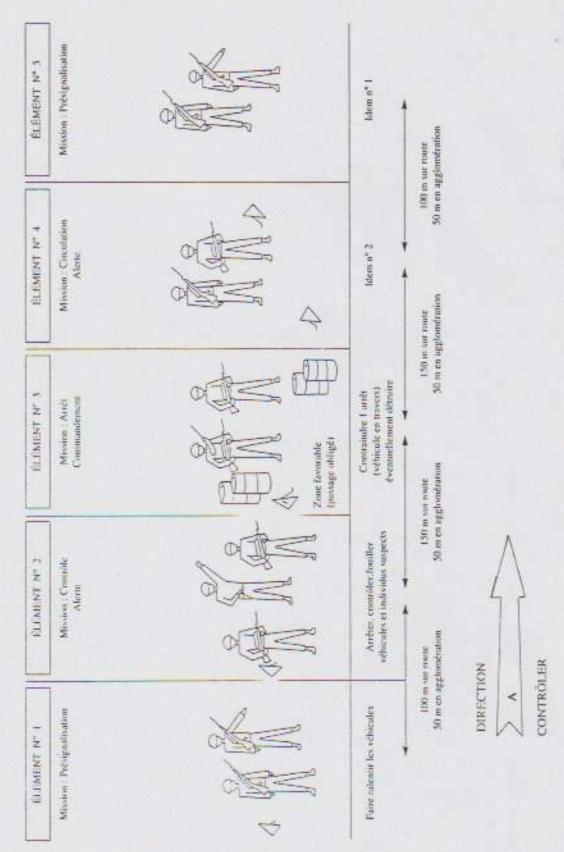
Gilet pare-éclat et casque pour tout le personnel en fonction de la situation.

Soutien du check point:

- CR quotidiens formatés (ambiance / incidents / renseignements).
- Message d'alene et de demande de soutien.
- Exercices d'alerte et de soutien
- L'élèment d'intervention peut effectuer des patrouilles sur les axes pendant la journée et placer des chec point temporaires "volants".
- Désigner un officier RENS à la compagnie.
- Faire "tourner" les groupes et les sections. Ne pas les laisser plus de 15 jours sur les mêmes check poi surtout si l'ambiance est tendue.
- Le bataillon préparera plusieurs PC mobiles et vérifiera les positions possibles (couverture transmission)







(1) Si le barrage Standieren dans by deus by deus by deus across Februara A. A. Na redere colonies que l'Hérmon 1" S. deus en cau les effectifs de cet d'Élement anni augmentés.

CONTROLE D'UN VEHICULE

I - BUT : Empêcher le transit d'armes, d'explosifs, éventuellement de drogue.

II - NIVEAUX D' EXECUTION : chef de section à chef de groupe (S/officier).

III - PARTAGE DES RESPONSABILITES ; Forces, en collaboration éventuelle avec la police locale.

IV - DEROULEMENT:

Consignes pour la fouille d'un véhicule:

- Arrêter le véhicule,
- Le surveiller (1 devant, 1 derrière),
- Faire arrêter le moteur,
- Faire descendre les passagers (même côté),
- Les surveiller vérifier leurs identités,
- Fouille (sur ordre) successive des passagers,
- Fouille d'un véhicule :
 - I homme seul
 - Le propriétaire à proximité.

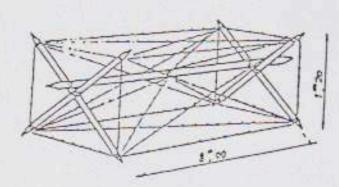
Dans l'ordre: l'avant - l'habitacle - l'arrière - le dessous.

Détail des opérations:

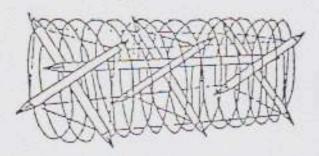
- Arrêter le véhicule ; le signal d'arrêt du véhicule à contrôler doit être fait de façon visible et împérative et ne pas prêter à confusion: bras levé verticalement, paume de la main tournée vers l'avant; gyrophare de nuit.
- Surveiller le véhicule: I homme armé à l'avant et à l'arrière du véhicule. Prévoir planche à clous à défaut de herse.
- Faire arrêter le moteur. De nuit, faire éteindre les phares si l'éclairage local est suffisant (prévoir phare portatif halogène; à défaut utiliser les phares des véhicules militaires.
- Faire descendre les passagers un par un et par le même côté du véhicule.
- Les placer sous surveillance "mains en l'air " à deux mêtres les uns des autres (individus douteux).

- Procéder à la fouille sommaire de chacun d'entre eux successivement (voir fiche "Fouille d'un individu
 - Vérifier leurs identités si cela n'a pas été fait dans le véhicule.
 - Garder sous surveillance les passagers et procéder à la fouille du véhicule. Toujours garder le propriétaire proximité immédiate du véhicule - pour le cas oû celui-ci serait piégé.
 - Attention aux fils électriques suspects: en cas de découverte ou de doute rendre compte.
 - Le véhicule est fouillé par un seul homme à la fois, un deuxième le couvrant à une dizaine de mêtres.
- Pour fouiller l'intérieur du véhicule, pénètrer par la porte utilisée pour la sortie du ou des passagers.
- Pour l'ouverture des autres portières, coffre et capot, il existe 2 possibilités entre lesquelles choisir en fonction du contexte local :
 - faire ouvrir par le propriétaire devrait permettre d'éviter les pièges explosifs,
 - en revanche, le risque est que l'individu en profite pour récupèrer une arme prête et tirer,
- Elaborer un moyen de visite sous le véhicule disposant d'une glace: soit traîneau à roulettes, soit disposit type poêle à marrons.
- La fouille du véhicule à l'intérieur d'une chicane est la solution préférable (il est gêné pour s'échapper et marche arrière).

10 m 1 humme appaie



Chevalet



Cheval de frise

FOUILLE D'UN VEHICULE SUSPECT

La fouille doit être rigoureuse et méthodique Pour éviter les oublis respecter la chronolog suivante :

L'avant du véhicule :

Faire ouvrir le capot par le propriétai (piège).

A - MOTEUR : - Contrôler l'avant d radiateur, les évidements intérieurs des aile sous le filtre à air, derrière la barterie.

B - LES AILES : - (droite et gauche regarder et passer la main sous les ailes.

C - PARE-CHOCS : - Passer la main dar l'évidement

2. L'habitacle du véhicule :

D - AVANT : - Vérifier la bolte à gants, l' évidements sous le tableau de bord, le protections de sol, les garnitures de portière sous les sièges avant.

E - ARRIERE : - Contrôler les dossiers d sièges avant, sous les sièges arrières, le dossiers des sièges arrières, les garnitures o portières.

3 - L'arrière du véhicule :

Faire ouvrir le coffre par le propriétai (piège).

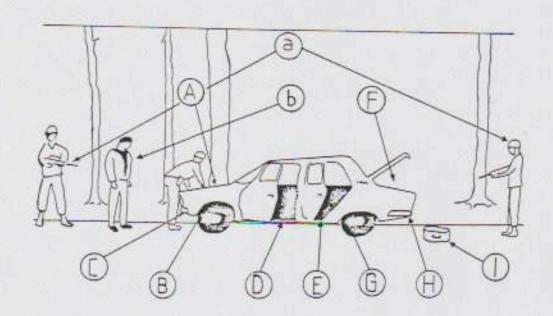
F - <u>COFFRE</u>: - Le vider et le fouiller. - Secouer la roue de secours.

G - LES AILES : - (droite et gauche) regarder et passer la main.

H - PARE-CHOC : - Passer la main dans l'évidement.

I - BAGAGES : - Après les avoir sortis du véhicule les fouiller soigneusement.

(A l'avant ou à l'arrière : vérifier que la roue de secours soit gonflée sinon la démonter).



CONTROLE ET FOUILLE D'UN INDIVIDU

I - BUT : Vérification d'identité et recherche d'armement ou d'explosif.

II - NIVEAUX D'EXECUTION : Chef de section à chef de groupe ou équipe en coopération éventuelle avec la police locale.

III - RESPONSABILITE : Force.

IV - DEROULEMENT:

Le contrôle d'un individu s'effectue plus particulièrement dans 2 cas : sur un poste de contrôle, lors des patrouilles.

Contrôle systématique ou aléatoire sur un poste de contrôle.

- Suivant les ordres, les véhicules franchissant le poste ainsi que les passagers sont contrôlés soit systématiquement, soit par sondage (contrôle d'identité).
- Les individus à pied sont contrôlés dans les mêmes conditions.
- En règle générale, la fouille du véhicule, des passagers, des piétons n'est entreprise que si le contrôle d'identité n'est pas possible (absence de papiers, faux papiers, refus).
- Pour les individus deux types de fouille peuvent être pratiques : fouille partielle ou palpation et fouille détaillée (personnel déshabillé).
- L'individu est fouillé soit à côté de son véhicule soit, s'il n'en possède pas, à côté d'un abri (voir annexe).
- Si aucune arme ou objet dangereux n'est découvert. l'individu est libre de poursuivre sa route.
- Dans le cas contraire une fouille détaillée peut-être décidée: le suspect est emmené dans un local clos où il est entièrement déshabillé et où une fouille complète de ses affaires est effectuée (voir annexe).
- Toutefois cette fouille n'est entreprise que pour rechercher des documents, des armes ou de la drogue facilement camouflables.
- Selon les ordres reçus et les situations, 3 possibilités se présentent:
 - . aucun objet n'est trouvé;
 - des armes et objets dangereux sont confisques et l'individu est relaché;
 - . des annes et objets sont confisqués et l'individu est arrêté pour être livré à la prévôté.
 - . l'individu a alors les mains liées (pour faciliter le travail, le poste sera équipé de serre-câbles autobloquants en matière plastique) et il sera gardé à l'abri des coups et des vues.

Lors de patrouilles à pied ou en véhicule.

- Des individus paraissant suspects peuvent être contrôlés.
- Vérification des papiers d'identité.
- Fouille partielle.
- Si une arme ou des objets dangereux (ou éventuellement des documents) sont découverts, l'individu, après avoir été menotté, peut être ramené au poste de contrôle ou d'observation pour y subir une fouille détaillée.
- Selon les ordres il sera ensuite libéré ou livré à la prévôté.

Contrôle en opération.

En fonction des ordres reçus, les individus possédant des armes ou objets dangereux, sont évacués, après avoir subi une fouille et qu'une fiche de prisonnier ait été établie.

Cas particulier des femmes.

Dans les missions de type humanitaire.

Lors d'un contrôle à un poste ou lors d'une patrouille, les papiers d'identité, les bagages et sacs à main sont vérifiés.

Pour les fouilles partielles à l'extérieur, les femmes suspectes sont palpées par un personnel féminin et la fouille minutieuse est effectuée dans un local clos, par ce même personnel (éventuellement la fouille peut-être faite par un personnel du service de santé ou un gendarme).

En opération.

La fouille partielle à l'extérieur est effectuée par les soldats chargés du contrôle mais seul un officier ou un sous-officier palpera la femme suspecte. La fouille minutieuse sera effectuée par un personnel féminin dans un local clos, au centre de tri.

Ordres à traduire:

- Contrôle d'identité, vos papiers : YOUR IDENTITY PAPERS PLEASE
- Mains sur la tête : PUT YOUR HANDS ON YOUR HEAD
- Ne bougez pas : DON'T MOVE
- C'est bon, vous pouvez y aller : THESE ARE OK YOU CAN GO

ANNEXE

I) CONSIGNES POUR LA FOUILLE SOMMAIRE D'UN INDIVIDU (Palpation)

La fouille s'effectue toujours sous la <u>protection rapprochée</u> d'un homme armé. Elle doit être extrêmement méthodique.

Placer le suspect en position instable :

- contre un mur lisse par exemple,
- bras écartés au maximum, mains ouvertes, jambes rejetées le plus loin possible en arrière, pieds écartés au maximum.

L'homme chargé de la fouille engage un de ses pieds entre les jambes du suspect de manière à pouvoir le faucher en cas de rébellion, puis il procède à la palpation en commençant par le haut : bras, cou, insister sous les aisselles, dos, buste, jambes, insister au niveau de la ceinture et des faces intérieures des chevilles, inspecter soigneusement les bottines si le suspect en porte.

Si une arme ou un objet dangereux est trouve

- le jeter assez loin en arrière (de manière à ce que le suspect ne puisse pas s'en emparer).
- puis dans ce cas procéder à la fouille complète du suspect.

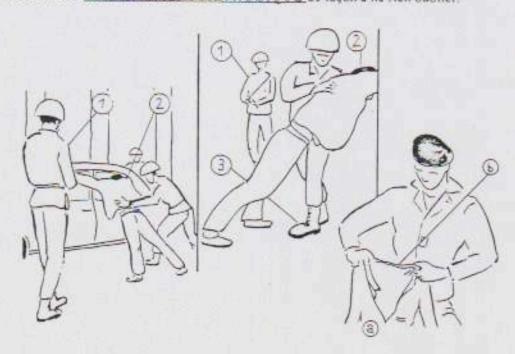
Si possible le conduire dans un local...

(Ne faire fouiller les femmes que par du personnel féminin).

II) CONSIGNES POUR LA FOUILLE COMPLETE D'UN INDIVIDU (le faire déshabiller complétement, y compris slip et chaussures)

- vérifier qu'il ne porte pas d'objet dangereux : inspecter les cheveux, sous les aisselles, entre les fesses, les faces internes des chevilles et sous les pieds, le creux des reins et dernière les genoux,
- fouiller à fond ses vêtements et ses chaussures,
- vider les poches et les retourner.
- inspecter soigneusement les doublures, les manches en "cassant" entre les mains les bords de chaque vêtement (voir photo).

Cette inspection doit être EXTREMENT METHODIOUE de façon à ne rien oublier.



ATTAQUE D'UN BATIMENT

But

S'emparer du bâtiment et mettre hors de combat ses défenseurs.

Principes:

- isoler l'objectif en vue de contrôler les issues et d'éviter tout renforcement, cette action est en général exécutée au niveau de la compagnie (manœuvre et feux).
- neutraliser la défense pour permettre l'approche, par des feux directs
- prendre pied dans le bâtiment par le côté le moins défendu ou par les brêches
- nettoyer et fouiller
 - en se saisissant le plus rapidement possible de la partie supérieure du bâtiment,
 - puis en nettoyant les différents étages et cages d'escaliers du haut vers le bas.

Il est nécessaire d'obtenir une très bonne coordination entre l'élément d'assaut et les différents appuis par une liaison à vue et par radio.

La manœuvre est adaptée à l'environnement de l'objectif : type de tissu rubain et type de construction :

- attaque en souplesse dans un milieu dense et ancien (constructions jointives),
- attaque en force dans un milieu ouvert.

Articulation et dispositif, appuis et renforcements

ler cas : la section agit isolément.

Comme pour toute réduction de résistance, l'articulation doit comprendre

- · un élément d'assaut,
- un élément d'appui,
- un élément de couverture (éventuellement).

Dans ce cas, la section doit le plus souvent, pouvoir bénéficier d'appuis importants :

- canons tir direct
- · mortiers -

2ème cas : la section agit dans le cadre de la compagnie.

Dans ce cas la section constitue dans son ensemble l'élément d'assaut afin de :

- prendre pied dans le bătiment,
- s'assurer d'une tranche verticale du bâtiment et de la partie supérieure (terrasse, toit), puis entreprendre le nettoyage méthodique de chaque étage en procédant par dépassements successifs et verticaux des groupes.

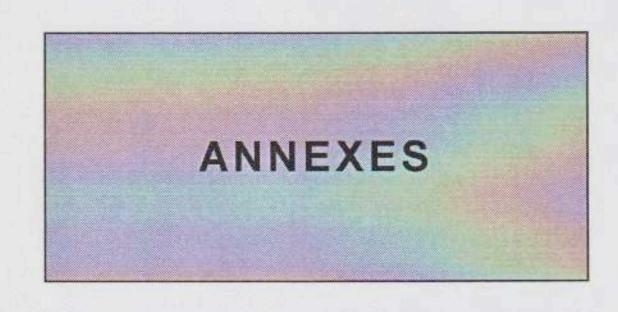
L'approche et l'abordage nécessitent la mise en œuvre d'appuis (mortiers : ti directs) coordonnée au niveau de la compagnie. L'action de la section est fac litée par son renforcement par un élément du génie et son équipement en moyer adaptés (explosifs, charges spéciales, grenades,...).

Modalités d'exécution

- observer le terrain, - localiser l'ennemi. - Déterminer un itinéraire d'accès. - Articuler la section.
- localiser l'ennemi. - Déterminer un itinéraire d'accès.
- Déterminer un itinéraire d'accès.
- Articuler la section.
- Assurer la liaison avec les appuis.
Isoler l'objectif et se couvrir,
créer des brêches (éventuellement) dans les défense accessoires et dans le bâtiment,
neutraliser les défenseurs (tirs d'embrasure).
Pénétrer dans le bâtiment par les brêches, ou par le ouvertures naturelles (si possible par le haut) en béné ficiant des tirs d'appui (rôle de la compagnie ou di S.O.A.),
progresser à l'intérieur du bâtiment, si possible di haut vers le bas :
coordonner la progression des éléments d'assaut, rester en liaison avec les appuis, reconnaître tous les locaux, éviter les pièges,
créer des brêches (plafonds, murs), , se garder des risques d'incendie.
En s'attaquant en priorité aux résistances initialement décelées ou sur renseignements provenant des appuis,
en occupant les points clés du bâtiments (cage d'esca- lier, couloir, palier) pour interdire toute mobilité au défenseur .
THE RESERVE OF THE PERSON OF T
Mettre l'élément d'assaut en garde pour s'opposer à une réaction éventuelle,
faire ramasser, soigner et évacuer les blessés. Demander les recomplètements.

Reconnaître un bâtiment:

COMPOSANTES	ACTIONS SUCCESSIFS
I - PREPARER LA RECONNAISSANCE	11. Articuler le groupe en 2 éléments : reconnaissance et protection extérieure. 12. Désigner la face à aborder et l'ouverture à emprunter : la pénétration par l'étage imposant des délais, ne l'ordonner que si des indices rendent la maison suspecte. 13. Placer les appuis pour neutraliser la face principale et isoler l'objectif des bâtiments voisins.
II - PENETRER A L'INTERIEUR	 L'élément reconnaissance progresse en tiroir jusqu'à l'angle mort de la façade choisie. Le chef de groupe pénètre avec le 1er binôme ; le second binôme le rejoint à son signal.
III - FOUILLER	31. Fouiller le niveau par lequel on a pénétré. 32. Simultanément, s'assurer de la cage d'escalier. 33. Puis fouiller les étages supérieurs avant les étages inférieurs. 34. Eviter le surnombre dans une même pièce. 35. Se contenter d'inspecter du regard (recherche de pièges) : ne déplacer le mobilier qu'après une inspection systématique de l'objet et de son support. 36. Jaionner l'itinéraire reconnu (craie, chiffons, pelote de fils auto déroulante). 37. Maintenir le contact avec l'élément extérieur.
IV - TOMBER EN GARDE	41. Contrôler les issues et occuper principalement les hauts. 42. Faire rejoindre éventuellement les appuis.



299°RI

G 2

61

G 2

61

F 3:

FICHE ITINERAIRE

ITINERAIRE ALLER

- Fort de Vancia
- D 71 E, direction Sathonay-Village
- D 1, direction Saint Trivier s/ Moignans sur 6 Km
- Prendre D 16 E , direction Neuville s/ Saône
- Traverser le pont de Neuville
- D 51 jusqu'à l'embranchement de St Germain au Mt d'Or
- Prendre à gauche la D 16 E, direction St Germain au Mt d'Or, jusqu'au rond point avec la RN 6

SECTION 1:

- Prendre la RN 6 direction Lyon jusqu'au rond-point de La Garde (Limonest)
- Faire le tour du rond-point et revenir sur RN
 6 ,direction Paris Jusqu'au Parking ; accueil par responsable d'atelier .

SECTION 2:

- Prendre RN 6, direction Lyon, puis embranchement direction Tour de Salvagny, Roanne
- Au rond point de La Tour de Salvagny , prendre D 77 E direction Dommartin

ITINERAIRE RETOUR

- Clinique de Tassin la Demi-lune .
- Rue Marietton
- Pont Clemenceau
- Quais de Saône, rive droite, direction Neuville s/ Saône
- Montée Castellane
- Caluire centre
- Prendre direction Fontaines Les Marronniers
- Fort de Vancia

PLANIFICATION DES ACTIVITES

1ère phase : 15 et 16 septembre 1994

Horaires	1 ère section	2 ême section		
8 h 00 9 h 15 9 h 30	MOBILISATION RASSEMBLEMENT - PRESENTATION DEPLACEMENT VANCIA			
10 h	INSTRUCTION TECHNIQUE COMBAT - VANCIA			
12 h	REPAS			
12 h 30	DEPLACEMENT LIMONEST	DEPLACEMENT DOMMARTIN		
14 h - 16 h	COMBAT LIMONEST	COMBAT DOMMARTIN		
16 h - 18 h	COMBAT DOMMARTIN	COMBAT LIMONEST		
18 h	DEPLACEMENT DOMMARTIN INSTALLATION BIVOUAC - REPAS			
20 h 30	DEPLACEMENT LA TOUR DE SALVAGNY			
21 h	COMBAT DE NUIT - LA TOUR DE SALVAGNY			
23 h 30	RETOUR AU BIVOUAC + NUIT			
6 h 30 7 h 45 8 h	REVEIL + PETIT DEJEUNER RASSEMBLEMENT DEPLACEMENT TASSIN			
8 h 30 - 12 h	COMBAT - CLINIQUE DE TASSIN			
12 h	DEPLACEMENT VANCIA			
13 h	Я	IEPAS		
14 h - 15 h 30	INSTRUCTION TECHNIQUE TIR - VANCIA			
15 h 30 -16 h	DEPLACEMENT LA VALBONNE			
16 h 17 h 30	DEMOBILISATION - REINTEGRATIONS FIN EXERCICE			

PLANIFICATION DES ACTIVITES

2ème phase : 16 et 17 septembre 1994

2ème phase : 16 et 17 septembre 1994						
Horaires	1 ère section	2 ème section				
8 h 00 9 h 15 9 h 30	MOBILISATION RASSEMBLEMENT - PRESENTATION DEPLACEMENT VANCIA					
10 h	INSTRUCTION TECHNIQUE COMBAT - VANCIA					
12 h	REPAS					
12 h 30	DEPLACEMENT LIMONEST DEPLACEMENT DOMMAR					
14 h - 16 h	COMBAT LIMONEST	COMBAT DOMMARTIN				
16 h - 18 h	COMBAT DOMMARTIN	COMBAT LIMONEST				
18 h	DEPLACEMENT DOMMARTIN INSTALLATION BIVOUAC - REPAS					
20 h 30	DEPLACEMENT LA TOUR DE SALVAGNY					
21 h	COMBAT DE NUIT - LA TOUR DE SALVAGNY					
23 h 30 - 6 h 30	RETOUR AU BIVOUAC + NUIT					
6 h 30 7 h 45 8 h	REVEIL + PETIT DEJEUNER RASSEMBLEMENT DEPLACEMENT TASSIN					
8 h 30 - 12 h	COMBAT - CLINIQUE DE TASSIN					
12 h	DEPLACEMENT VANCIA					
13 h	REPAS					
14 h - 15 h 30	INSTRUCTION TECHNIQUE TIR - VANCIA					
15 h 30	DEPLACEMENT LA VALBONNE					
16 h 17 h 30	DEMOBILISATION - REINTEGRATIONS FIN EXERCICE					